

**wadpn**

West Africa Drug Policy Network | Réseau Ouest Africain des Politiques en Matières de Drogues

RÉSEAU OUEST AFRICAIN DES POLITIQUES EN  
MATIÈRE DE DROGUES

# RAPPORT ANNUEL

2020 - 2021

**PROMOTION D'UNE RÉPONSE  
EFFICACE À LA LUTTE CONTRE  
LES DROGUES EN AFRIQUE DE  
L'OUEST**

## LISTE DES ACRONYMES

<b>PWUDs</b>	Consommateurs de drogues
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementale
<b>NDLEA</b>	Agence National de Lutte Contre La Drogue
<b>DEA</b>	Agence de lutte contre les Stupéfiants
<b>VIH</b>	Virus de Immunodeficiencia humana
<b>SIDA</b>	Syndrome d'immunodéficience Acquise
<b>OSF</b>	Open Society Foundation
<b>OSIWA</b>	Initiative de la Société Ouverte de l'Afrique de l'Ouest
<b>WACSI</b>	L'Institut de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest
<b>GDPI</b>	L'indice Mondiale sur les Politiques des Drogues
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>IDPC</b>	Consortium Internationale sur les Politiques des Drogues
<b>WACD</b>	Commission Ouest-Africaine sur les Drogues
<b>THC</b>	Tétrahydrocannabinol
<b>WADPN</b>	Réseau Ouest Africain des Politiques en Matière de Drogues
<b>UNODC</b>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>ONUSIDA</b>	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Nations Unies
<b>COVID 19</b>	Corona Virus 2019
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<b>PNDCL</b>	Loi sur la défense nationale

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Table des matières</b>	<b>i</b>
<b>1.</b>	<b>Message du Directeur Exécutif</b>	<b>1</b>
	<b>À propos du WADPN</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	2.1 Énoncé de vision	3
	2.2 Énoncé de mission	3
	2.3 Objectifs	3
	<b>WADPN : Parcours de 2020</b>	<b>5</b>
	3.1 La transition (Reconstitution et base de données)	6
	3.2 Première sous-subvention	6
<b>3.</b>	3.3 L'Intervention d'urgence du WADPN face à la pandémie de la Covid-19	7
	3.3.1 Le Nigeria	7
	3.3.2 Le Sénégal	8
	3.3.3 La Sierra Leone	8
	3.3.4 Le Mali et La Cote d'Ivoire	8
	3.4 Deuxième sous-subvention	9
	<b>Réforme de la politique en matière de drogues en Afrique de l'Ouest</b>	<b>10</b>
	4.1 Une nouvelle loi sur les drogues en Sierra Leone:	11
	4.1.1 Plan directeur stratégique pour la loi sur les drogues en Sierra Leone	12
	4.2 Le Ghana	12
<b>4.</b>	4.3 Réforme de la législation sur les drogues au Liberia	13
	4.3.1 Renforcement des capacités des organisations de la société civile au Liberia en matière de plaidoyer pour une réforme de la politique de lutte contre la drogue fondée sur des preuves	14
	4.3.2 Rencontres avec les communautés touchées par la drogue au Liberia	14
	4.3.3 Plan directeur national de la drogue au Libéria	15
	4.4 Le Benin	15
	4.5 Le Niger	15
	4.6 Le Burkina Faso	16
	4.7 Le Nigeria	16
	4.8 Le Sénégal présente son plan stratégique de contrôle des drogues	17

	<b><u>Modèle de loi type sur les drogues en Afrique de L'Ouest</u></b>	<b>19</b>
5.	5.1 Le Concept	20
	5.2 Le Projet	20
	<b><u>Autres activités du projet</u></b>	<b>22</b>
	6.1 Projet de l'index mondial sur les politiques des drogues	23
	6.1.1 L'indice révèle que la majorité des pays échouent à mettre en place les politiques sur les drogues	24
6.	6.2 JOURNEE MONDIAL D'ACTION : Support. Don't Punish	25
	6.3 Modèle explicatif de loi sur les drogues	27
	6.4 Le point sur la question de la réduction des risques et de la réponse efficace au contrôle des drogues en Afrique de l'Ouest	27
	6.4.1 Conférence régionale sur la réduction des risques	27
	<b><u>Articles et Publications</u></b>	<b>29</b>
	7.1 Pourquoi le Président Nana Akufo-Addo devrait-il ratifier le nouveau projet de loi 2019 sur la Commission de contrôle des stupéfiants ?	30
	7.2 L'impact de la Journée nationale consacrée à l'incinération des drogues sur le trafic de drogue au Liberia	32
7.	7.3 La Politique répressive en matière de drogues est contre-indiquée : Message aux États Ouest-Africains	33
	7.4 Mise en liberté des consommateurs de drogues afin de décongestionner les prisons et limiter la propagation de la COVID-19	36
	7.5 Examen et bilan de la loi ghanéenne sur les drogues	38
	7.6 Appel à des mesures supplémentaires pour concrétiser la décriminalisation de la consommation de drogue	40
	7.7 COVID-19 : Le WADPN répond aux besoins humanitaires d'urgence des consommateurs de drogues	42
	<b><u>Galerie Photo</u></b>	<b>44</b>
	<b><u>Bilan Financier</u></b>	<b>46</b>
	<b><u>Nos partenaires</u></b>	<b>48</b>

“

*Les drogues ont détruit de nombreuses vies, mais de mauvaises politiques gouvernementales en matière de drogues en ont détruit encore plus. Je pense qu'il est évident qu'après 40 ans à lutter contre la drogue, cette politique demeure inefficace. Il faudrait plutôt opter pour la décriminalisation des drogues*

”



**Kofi Annan**  
Ancien Secrétaire Général  
des Nations Unies



**PRINCE BULL-LUSENI**  
Directeur Exécutif

## MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

En dépit d'une forte opposition à la réforme des politiques en matière de drogues fondée sur des preuves, de restrictions sur les voyages et les rassemblements en raison de la COVID-19, d'un rétrécissement rapide de l'espace civique et d'un manque de personnel et de ressources financières adéquats au cours de la période considérée, le Réseau ouest-africain des politiques en matière de drogues (WADPN) a contribué de manière significative à la promotion de la réforme des politiques en matière de drogues dans la sous-région. Cela témoigne de la ténacité d'un groupe naissant de la société civile.

Ce rapport fait état de quelques résultats prometteurs des initiatives de renforcement institutionnel du WADPN, du plaidoyer pour la réforme des politiques en matière de drogues et d'autres interventions programmatiques, ainsi que des activités étendues de partenariat et de collaboration qui ont soutenu cette avancée. Puisque la charité bien ordonnée commence par soi-même, le Réseau a lancé une campagne rigoureuse de renforcement institutionnel lorsqu'il a commencé ses activités en janvier 2020, afin de garantir la responsabilité des dirigeants, une gouvernance inclusive et une programmation stratégique.

Nous espérons que le rapport sur le parcours unique du WADPN, qui est passé d'un réseau informel à une organisation de la société civile autonome et enregistrée, avec des chapitres dans les 16 pays ouest-africains de la CEDEAO, servira de modèle acceptable pour la construction d'organisations de la société civile résilientes dans la sous-région.

Afin de révéler l'avenir de la réforme des politiques en matière de drogues en Afrique de l'Ouest, le rapport exploite des faits particuliers, tels que le désintérêt croissant des parties prenantes quant à la guerre contre les drogues et la volonté politique exprimée par de nombreux gouvernements de la sous-région à mettre en œuvre un contrôle des drogues respectueux des droits de l'homme et axé sur la santé publique.

Par exemple, le rapport sur la ratification de la loi ghanéenne sur la Commission des stupéfiants de 2019 pendant le confinement de mars 2020 (à l'apogée de la pandémie de la COVID-19), et ce malgré les obstacles juridiques, moraux et socioculturels, est tellement inédit qu'il a fait office de modèle et a influencé la réforme des politiques en matière de drogues dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

L'histoire change du fait que l'opinion publique sur la consommation de drogues, les droits de l'homme et la santé publique évolue. Aujourd'hui, le débat sur la réforme des politiques en matière de drogues est ouvert et fait l'objet d'une large consultation; un plus grand nombre de pays mettent désormais en œuvre des programmes de réduction des risques, et les quelques pays qui ont déjà révisé leurs lois ou envisagent de le faire ont proposé des alternatives non punitives à l'incarcération pour les infractions mineures et non violentes liées à la drogue, comme la consommation et la possession personnelle de drogues.

Merci à nos donateurs - l'Open Society Foundation (OSF) et à l'Initiative de la société ouverte de l'Afrique de l'Ouest (OSIWA), nos partenaires, nos alliés et nos membres - qui n'ont pas faibli dans leur soutien aux droits de l'homme et aux mesures de lutte contre la consommation de drogues centrées sur la santé publique, sans lesquels l'égalité des sexes, la bonne gouvernance, la démocratie, la paix et la sécurité restent illusoires.

## 2.0 À PROPOS DU WADPN

Le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues (WADPN) a vu le jour en 2015 et fut officiellement enregistré en 2018 au titre de réseau régional d'individus et d'organisations de la société civile aux origines et spécialités diverses, notamment les droits de l'homme, la santé publique, la réduction des risques et la réforme pénitentiaire, la gouvernance, l'éducation, etc. Le réseau compte des adhérents et des branches établies dans les 16 pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), y compris la Mauritanie.

L'objectif du réseau est de promouvoir une réforme de la politique en matière de drogues basée sur des preuves et respectueuse des droits de l'homme, de la santé publique et du développement durable. Nous veillons également à la santé et au bien-être des personnes qui consomment ou s'injectent des drogues et d'autres populations clés, notamment les travailleurs du sexe, les personnes exposées au VIH ou vivant avec le VIH, et d'autres maladies transmissibles par le sang liées à la consommation de drogues.

Le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues est satisfait de sa structure de gouvernance et de gestion intrinsèque, complète, bien intégrée et fonctionnelle. Le WADPN se compose d'un conseil d'administration hétérogène, multiculturel et multidisciplinaire de cinq experts de la région, dotés chacun d'une solide expérience dans leur domaine respectif. Le Conseil d'administration, avec à sa tête un président, a pour tâche de superviser tous les programmes et activités du Réseau, ainsi que ses ressources financières et ses actifs. Il est également tenu de recevoir, d'examiner et d'approuver les plans opérationnels, les budgets annuels et les rapports soumis par le Secrétariat.

En tant qu'organe opérationnel et administratif du réseau, le Secrétariat est composé du directeur exécutif, des chargés de programme et du responsable financier et administratif. Le Secrétariat assure le fonctionnement quotidien du réseau.

Ensuite, il y a les branches nationales qui sont regroupant des organisations de la société civile et des individus, incluant des consommateurs de drogues et d'autres populations clés dans les 16 pays d'Afrique de l'Ouest, y compris la Mauritanie. Ces branches nationales sont sous la direction de correspondants et sont organisées à leurs niveaux nationaux respectifs. Leur rôle consiste à coordonner et à faire progresser les activités du réseau aux niveaux national et communautaire.

### 2.1 Énoncé de vision

Une Afrique de l'Ouest où les politiques en matière de drogues sont humaines et respectueuses des droits de l'homme, de la santé publique et des principes de sécurité humaine.

### 2.2 Énoncé de mission

Encourager la réforme des politiques en matière de drogues en Afrique de l'Ouest en renforçant la capacité des OSC (organisations de la société civile) locales à faire face à l'impact des drogues sur la démocratie, la gouvernance, la sécurité humaine, les droits de l'homme et la santé publique.

### 2.3 Objectifs

- Promouvoir une politique antidrogue fondée sur des preuves dans la région
- Mobiliser les OSC en vue de défendre les efforts de lutte contre la drogue, en raison de son impact sur la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité, la santé et le développement.
- Doter les OSC de compétences et de ressources en matière de plaidoyer, y compris le renforcement des capacités, le réseautage, les relations avec les médias et la collecte de fonds.
- Partager avec les OSC les meilleures pratiques sur le contrôle des drogues à travers le monde.
- Créer une plateforme régionale durable permettant aux OSC de nouer des contacts, de développer des partenariats et des collaborations, ainsi que de partager les meilleures pratiques et les défis communs entre les OSC.

A hand holding a camera with a green overlay. The camera is a DSLR-style camera with a lens cap on. The hand is positioned in the center, holding the camera. The background is blurred, showing what appears to be a desk with a computer monitor and some papers. The entire image is covered with a semi-transparent green filter.

3.0

# WADPN : PARCOURS DE 2020

### 3.1 La transition (Reconstitution et base de données)

Le Secrétariat régional du WADPN a été enregistré en 2018 en tant qu'organisation indépendante en vertu des lois du Ghana, de façon à permettre au réseau de diversifier ses sources de financement, à renforcer son action en faveur d'une approche de la lutte contre la drogue axée sur les droits de l'homme et la santé publique en Afrique de l'Ouest, et à administrer et coordonner les activités de ses 16 branches nationales.

En janvier 2020, le secrétariat du réseau a désigné son premier directeur exécutif, M. Prince Bull-Luseni, qui se chargera de diriger et de représenter le WADPN au niveau régional, sous la supervision de six membres dynamiques du conseil d'administration et avec le soutien de collaborateurs très performants.

Dans le cadre de la transition, le Secrétariat du Réseau a facilité et supervisé la reconstitution de ses membres et la restructuration de ses branches nationales de manière à assurer une gouvernance inclusive et un leadership efficace dans un souci de transparence et de responsabilité. Ce remaniement a en outre favorisé la représentation et la participation de nos bénéficiaires, y compris les consommateurs de drogues (PWUD) et autres populations clés (KP), aux niveaux décisionnels stratégiques du réseau.

Là où cela était possible, certaines des branches nationales se sont juridiquement enregistrées en vertu des lois de leurs pays respectifs et disposent désormais d'un compte bancaire au nom du réseau. Par ailleurs, les branches ont élaboré et signé un protocole d'accord (MOU) avec leurs membres afin de définir les processus, les procédures et les transitions.

Ces efforts ont apporté de la valeur et une certaine crédibilité et ont permis de renforcer l'adhésion au Réseau dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Le processus de transition a, plus que jamais, solidifié et positionné le WADPN en sa qualité d'organe régional œuvrant à la réforme des politiques en matière de drogues et aux problématiques liées aux drogues.

### 3.2 Première sous-subvention

En 2020, le secrétariat du WADPN a bénéficié d'une subvention conjointe totale de 100 000 dollars provenant des Fondations de la Société Ouverte (OSF) et de l'Initiative de la Société Ouverte pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA), destinée à soutenir les OSC, notamment celles enregistrées auprès du Réseau, "pour promouvoir une réponse effective de contrôle des drogues en Afrique de l'Ouest".

En vue de cet objectif, WADPN a adressé en mars 2020 son premier appel à propositions qui a accueilli des centaines de candidatures. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures restrictives relatives aux déplacements et aux grands rassemblements qui en découlent, le processus d'attribution des subventions pour cet appel a été suspendu. Ainsi, suite à une évaluation approfondie de la situation de la pandémie, le réseau a décidé de réagir d'urgence à l'impact de la COVID-19 sur les usagers de drogues et les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Cinq organisations en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigeria, au Sénégal et en Sierra Leone ont rempli les conditions requises pour bénéficier de cette subvention<sup>1</sup> et ont été financées.

Grâce à notre partenaire au Sénégal, J-GEN Women Global Entrepreneurship, une centaine de femmes usagères de drogues en prison et dans la banlieue de Dakar ont été sensibilisées à la question. 400 consommateurs de drogues ont reçu une aide au Nigeria, 200 en Sierra Leone, 300 au Mali et 200 en Côte d'Ivoire.

## Conseil

*Ces subventions d'urgence étaient destinées aux consommateurs de drogues les plus exposés à l'impact sanitaire et socio-économique du virus, tels que les jeunes consommateurs de drogues sans emploi, sans domicile fixe ou vivant dans des communautés marginalisées. Le projet a fourni à ces usagers des informations sur la transmission du COVID-19 et sur les moyens de la prévenir. Des informations sur les réglementations gouvernementales et l'utilisation plus sûre des drogues pendant la pandémie leur ont également été fournies, en plus de diverses denrées alimentaires, de matériel sanitaire, notamment du savon pour les mains et des désinfectants, des cache-nez et, dans certains cas, des aiguilles et des seringues.*

### 3.3 L'Intervention d'urgence du WADPN face à la pandémie de la Covid-19

Tandis que la pandémie mondiale faisait rage au début de l'année 2020 et menaçait l'économie, la sécurité et la stabilité mondiale, il semblait évident que les consommateurs de drogues (PWUD) de leur côté couraient des risques et étaient confrontés à des difficultés supplémentaires comparés au reste de la population, surtout en Afrique de l'Ouest. Les usagers de drogues sont particulièrement vulnérables à la COVID-19 du fait de problèmes de santé liés à la consommation de drogues, de la stigmatisation, de la marginalisation sociale et de facteurs de vulnérabilité économique et sociale plus élevés, tels que le manque de logement et d'accès aux soins de santé.

De plus, en raison des restrictions imposées par la COVID-19, dont la distanciation sociale et les confinements périodiques prolongés, il était difficile pour les consommateurs de drogues, en particulier ceux ayant des problèmes de dépendance, de consommation de substances et de logement, de se protéger contre le virus. Le WADPN est ainsi intervenu avec un soutien humanitaire holistique d'urgence par le biais de ses branches nationales en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigeria, au Sénégal et en Sierra Leone pour réduire les risques et limiter l'exposition des usagers de drogues à l'infection de la COVID-19.

Cette intervention concernait les consommateurs de drogues les plus exposés à l'impact sanitaire et socio-économique du virus, comme les jeunes consommateurs sans emploi, sans abri ou vivant dans des communautés marginalisées. Cette action leur a permis d'obtenir des informations sur les modes de transmission du COVID-19 et sur les moyens de les prévenir. Des informations sur les dispositions gouvernementales et sur l'utilisation plus sûre des drogues pendant la pandémie ont également été mises à leur disposition, ainsi que diverses denrées alimentaires, du matériel sanitaire, notamment du savon pour les mains et des désinfectants, des cache-nez et, dans certains cas, des aiguilles et des seringues.

#### 3.3.1 Le Nigeria

Notre branche nationale, pilotée par la Bensther Development Foundation, a organisé une campagne de sensibilisation au virus COVID-19 à l'intention de 400 consommateurs de drogues répartis en petits groupes de 4 personnes. Les activités de la campagne comprenaient des démonstrations pratiques sur le port et le retrait des cache-nez, le lavage des mains et étaient suivies d'une présentation :

1. distribution de kits de prévention COVID-19 composés de gels désinfectants pour les mains, de savons liquides, de détergents, de cache-nez, de gants et de seaux ;
2. distribution de seringues, d'aiguilles et d'eau pour les personnes qui s'injectent de la drogue
3. distribution de nourriture, de matériel d'hygiène et de médicaments renforçant le système immunitaire, notamment du riz, des nouilles, des tubercules d'igname, des serviettes hygiéniques, du savon, des mouchoirs, des brosses à dents et des pâtes, de la vitamine C, du complexe B, de l'acide folique et des comprimés de

levure.

Après avoir reçu le soutien de l'équipe et bénéficié de soins médicaux maternels, une jeune femme de 24 ans, usagère de drogues vivant à Abakpa, dans l'État d'Enugu au Nigeria, s'est exprimée en disant :

***“Je suis reconnaissante au Réseau pour son soutien et son intervention opportune. Je vivais dans la crainte de mourir et de perdre mon bébé en raison du manque de suivi médical nécessaire. Depuis que j'ai découvert ma grossesse après avoir été violée par trois policiers en échange de mon arrestation pour possession de cannabis, je n'ai jamais cherché à obtenir des soins médicaux. Non pas à cause du traumatisme et de la stigmatisation, mais plutôt par manque d'informations et de ressources financières pour le faire. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au WADPN pour cette intervention qui m'a sauvé la vie.”***

### 3.3.2 Le Sénégal

Au Sénégal, notre partenaire, J-GEN Women Global Entrepreneurship, a ciblé une centaine de femmes consommatrices de drogues dans les prisons et dans la banlieue de Dakar. Ces catégories de consommatrices, souvent négligées, ont eu droit à des produits sanitaires et d'hygiène, à des kits de prévention COVID-19, ainsi qu'à une éducation sur la consommation de drogues à moindre risque.

### 3.3.3 La Sierra Leone

De même, la branche nationale est venue en aide à 200 PWUD vivant dans des communautés et des bidonvilles touchés par la drogue. Ils ont participé à une campagne de sensibilisation, au cours de laquelle ils ont été informés sur le Covid-19, ses moyens de prévention et la pratique de l'usage à moindre risque des drogues. Ils ont également reçu de la nourriture et des vêtements, ainsi que des kits de prévention.

*“Il n'y a pas eu une seule et unique attaque contre nous au cours des deux derniers mois depuis votre dernier engagement avec les policiers du poste de police en bas de la rue”. Le “Headman” de la communauté de Black Street et les “Amis des défunts” à Freetown, en Sierra Leone, ont déclaré à l'équipe du WADPN.*

### 3.3.4 Le Mali et La Côte d'Ivoire

Grâce à nos branches nationales, avec à leur tête Paroles Autour de la Santé, nous avons rencontré 300 et 200 consommateurs de drogues au Mali et en Côte d'Ivoire respectivement. Ces opérations ont eu lieu au sein de diverses communautés de consommateurs de drogues dans les deux pays. Les usagers de drogues ont été sensibilisés aux mesures préventives contre le COVID-19 et ont reçu une aide supplémentaire dans le cadre de mesures de réduction des risques, telles que la distribution d'aiguilles et de seringues, en vue de réduire le risque d'infection.

Les consommateurs de drogues du Mali qui ont bénéficié du programme affirment que “depuis le début de la pandémie de COVID-19, et bien avant, nous n'avons bénéficié d'aucune forme de soutien ou d'aide de la part des organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Nous pensons qu'il en est ainsi parce que nous sommes des consommateurs de drogues et donc perçus par la société comme de mauvaises personnes. C'est pourquoi nous estimons que l'intervention du WADPN est bienvenue et représente un soulagement. Nous nous réjouissons d'en voir d'autres”.

Dans l'ensemble, l'intervention d'urgence COVID-19 a contribué à la sensibilisation, à la protection et au suivi de plus de 1000 consommateurs de drogues injectables dans cinq pays de la région. Le projet est arrivé à point nommé, puisqu'il a permis d'atténuer les multiples conséquences de la stigmatisation, de la marginalisation, de l'injustice sociale et des difficultés économiques extrêmes auxquelles sont confrontés les consommateurs de drogues injectables.

### **3.4 Deuxième sous-subvention**

Après le relâchement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, une nouvelle série de subventions a été accordée à quelques autres branches nationales du WADPN, à savoir le Liberia, le Sénégal, le Burkina Faso, la Sierra Leone, le Niger et le Bénin, pour favoriser une réponse plus efficace au contrôle des drogues dans leurs pays respectifs.

A photograph of a man in a grey suit, glasses, and a black face mask speaking at a podium. He has his right hand raised in a gesture. The background is a blurred conference room with a microphone stand, a water bottle, and a patterned carpet. The image has a light beige overlay.

4.0

# RÉFORME DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

*Suite au relâchement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, WADPN a initié, soutenu, coordonné et réalisé une série d'interventions à travers la région ouest-africaine qui avaient pour objectif de remédier aux lois et politiques punitives, prohibitives et militarisées de contrôle des drogues, qui ont défini le régime de contrôle des drogues, pourtant inefficace, dans la région. Ainsi, le WADPN a concentré ses efforts sur la promotion de mesures efficaces de contrôle des drogues au Burkina Faso, au Ghana, au Liberia, au Nigeria, au Niger et en Sierra Leone.*

#### **4.1 Une nouvelle loi sur les drogues en Sierra Leone:**

En fin 2019, le gouvernement de la Sierra Leone a fait part de sa volonté de réformer ses lois sur les drogues (la loi de 2008 sur le contrôle national des drogues et la loi de 2001 sur la pharmacie et les drogues), comme une étape vers l'adoption d'une approche fondée sur des preuves pour une réponse plus efficace et durable au contrôle des drogues. Cet intérêt pour la révision et l'harmonisation de ces lois est la réponse du gouvernement à la revendication constante du WADPN et de ses partenaires en faveur de la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues, ainsi qu'au flagrant échec de l'approche de la justice pénale dans la lutte contre les problèmes de drogues dans le pays.

Durant le premier trimestre de 2020, suite à l'expression de l'intérêt du gouvernement pour la réforme de la loi sur les drogues et afin de maintenir son élan, le WADPN, en collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre la drogue de Sierra Leone (NDLEA), a organisé un forum de partage d'informations et de dialogue en ligne pour examiner la feuille de route du processus de réforme de la loi sur les drogues en Sierra Leone. La rencontre, dont le but était de protéger la loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest qui servira de modèle pour le processus d'examen, a réuni des agents chargés de l'application de la loi sur les drogues, des consommateurs de drogues, des magistrats, des responsables politiques, des prestataires de services, des professionnels de la santé, des agents pénitentiaires, des membres de la communauté religieuse et des organisations de la société civile. Parmi les principaux intervenants, le directeur exécutif de la NDLEA, M. Abdul Kargbo, qui représentait l'agence, a fait le point de la situation actuelle en matière de drogues dans le pays, des enjeux et des opportunités du processus de révision de la législation sur les drogues, et a réitéré l'engagement du gouvernement à réviser ses lois sur les drogues.

M. Abdul Kargbo, directeur exécutif de la NDLEA, a déclaré que le gouvernement avait officiellement l'intention de réformer sa législation sur les drogues dans les années à venir. Et il prévoit d'organiser une consultation nationale pour informer le processus.

Plus tard en octobre 2020, WADPN et L'Institut pour le Contrôle des Drogues et la Sécurité Humaine (IDCHS) ont organisé une formation spéciale sur deux jours pour l'Agence Nationale de Lutte contre la Droque (NDLEA) ainsi que d'autres acteurs, y compris le Bureau de la Pharmacie, la Politique de la Sierra Leone, les Services Correctionnels, etc. portant sur une réponse de contrôle des drogues focalisée sur les droits de l'homme et la santé publique. La formation a permis d'améliorer les connaissances des participants en prévision de leur participation au processus de réforme de la législation sur les drogues en Sierra Leone.

En outre, le WADPN a constitué un réseau de consommateurs de drogues dans les quatre principales villes de la Sierra Leone - Makeni au nord, Bo au sud, Kenema à l'est et Freetown à l'ouest - lesquelles ont également bénéficié de séances de formation leur permettant d'identifier, de formuler et de diriger leurs activités de plaidoyer et de revendication de leurs droits.

#### 4.1.1 Plan directeur stratégique pour la loi sur les drogues en Sierra Leone

En prévision du processus d'examen et pour témoigner de sa préparation, l'Agence nationale de lutte contre la drogue (NDLEA), avec le soutien de la Commission de la CEDEAO et la contribution de multiples parties prenantes, y compris celle du WADPN, a élaboré et approuvé son tout premier plan directeur stratégique, qui fait de l'examen de la loi nationale de 2008 sur le contrôle des drogues un élément clé du projet.

Ce plan repose sur cinq piliers majeurs qui soutiennent sans réserve ce que l'on peut appeler une approche équilibrée de la lutte contre la drogue. Le deuxième pilier du document consiste à tenter de réduire la demande de drogue par la prévention, le traitement et le développement alternatif, tout en augmentant la disponibilité et l'accès aux substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques. Le troisième pilier suggère explicitement la révision et la mise en conformité de la loi nationale de 2008 sur le contrôle des drogues avec les droits fondamentaux de l'homme et l'état de droit, ce qui a mis beaucoup de temps à se concrétiser du fait du manque de logistique et d'expertise, en dépit de la volonté politique. Toutefois, grâce à un partenariat stratégique et des engagements intenses avec la NDLEA le Réseau, a obtenu le feu vert de l'agence pour relancer et diriger le processus de révision.

Le quatrième pilier prévoit le traitement, la réhabilitation et la réintégration des consommateurs de drogues problématiques. Nonobstant sa forte approche vis-à-vis du trafic à haute échelle et de la culture illicite de drogues, dans le cadre du premier pilier, cette stratégie ne s'écarte pas entièrement des recommandations du Réseau Ouest-africain en matière de drogues. Elle défend les considérations de proportionnalité dans la détermination de la peine, la possibilité de soustraire toutes les infractions mineures non violentes liées à la drogue au système de justice pénale et d'autres alternatives à l'incarcération et à la criminalisation, telles que le traitement de la toxicomanie et les services de réhabilitation. Cela se traduira par la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues ou de matériel de consommation de drogues à des fins de réduction des risques.

Au-delà de la perspective d'une réponse plus humaine à la lutte contre la drogue, ce plan directeur stratégique est susceptible de contribuer de manière significative à la réforme de la justice pénale en Sierra Leone et d'améliorer la réponse du pays au VIH/SIDA.

#### 4.2 Le Ghana

Les membres du WADPN ont pris part à une série d'interviews/débats en direct à la radio en ligne portant sur les avantages du nouveau projet de loi 2019 de la Commission des stupéfiants du Ghana. Ils ont milité pour que le président donne son aval au projet de loi. Des articles en réponse aux pétitions contre le consentement du président ghanéen au projet de loi ont été rédigés, signés par les membres du WADPN-Ghana, et transmis au président, puis publiés sur les réseaux sociaux et les sites Internet. Le projet de loi a d'ailleurs été adopté en mars 2020. Alors que le Ghana a allégé les mesures et les restrictions, de nouveaux engagements en personne ont été lancés pour faire connaître la nouvelle loi et promouvoir la mise en place de structures, telles que des centres de réduction des risques, afin de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle loi. Le Réseau continue de collaborer avec la Commission des stupéfiants, la Commission sur le VIH/sida et un expert-conseil pour définir l'instrument législatif qui guidera sa mise en œuvre.



WADPN et ses partenaires ont sollicité les services d'un chercheur en informatique chargé de la compilation des modules sur la réduction des risques et les régimes de licences pour l'instrument législatif ; d'un consultant pour la rédaction de cet instrument législatif relatif à la loi sur la Commission des stupéfiants, et d'un consultant spécialisé dans le développement d'une stratégie de communication pour la diffusion de la nouvelle loi sur le contrôle des drogues et de l'instrument législatif.

#### **4.3 Réforme de la législation sur les drogues au Liberia**

Face aux préoccupations des citoyens concernant la prolifération des drogues illicites et leurs conséquences, le WADPN a collaboré avec les autorités libériennes, précisément le cabinet de l'honorable Thomas A. Goshua II, l'Agence libérienne de lutte contre la drogue (LDEA) et d'autres acteurs/agences concernés, pour amender les dispositions critiques de la loi de 2014 sur les drogues et les substances contrôlées, qui affectaient de façon disproportionnée les mineurs non violents ayant commis des infractions à la loi sur les drogues et qui, dans le même temps, minaient les efforts déployés pour obliger les gros trafiquants à rendre des comptes.

Cette collaboration a débouché sur l'organisation d'une série d'engagements stratégiques de plaidoyer auprès des législateurs, des forces de l'ordre et de politiciens très influents, de manière à faciliter cet amendement et à faire en sorte qu'il soit promulgué.

En février 2021, le réseau a organisé un forum de dialogue multisectoriel au sujet de la réforme de la Loi sur les drogues au Liberia, auquel ont participé des législateurs, des agents chargés de l'application de la loi, des prestataires de services, des représentants de la société civile, des chefs religieux et communautaires, des personnes qui consomment des drogues et des communautés touchées par la drogue. Les participants à ce forum inclusif et hautement participatif ont évalué l'efficacité de la stratégie de contrôle des drogues actuelle et son incidence sur les mineurs non violents qui commettent des infractions liées à la drogue, à la lumière des recommandations fondées sur des preuves et conformes aux droits de l'homme et à la santé publique. Un comité de révision a été rapidement constitué, et la loi a été révisée et validée conformément aux recommandations du WADPN. La loi modifiée de 2014 sur les substances contrôlées a été présentée à la Chambre des représentants, qui l'a adoptée à une écrasante majorité.

La bonne nouvelle, c'est qu'à la suite de cette activité et du processus d'examen des lois, la Chambre des représentants du Liberia, lors de sa séance plénière, a adopté la loi de 2014 réglementant certaines drogues et substances et l'a transmise à la Chambre des sénateurs pour que ceux-ci délibèrent et y souscrivent. Cette loi promeut des alternatives à l'incarcération et à la criminalisation, surtout pour les infractions mineures et non violentes. Elle réduit les peines d'emprisonnement obligatoires pour la consommation et la possession de drogues à des fins personnelles de cinq ans à dix-huit mois maximum. Elle décriminalise également les pratiques de réduction des risques pour des raisons de santé publique et de droits de l'homme et fait du trafic de drogue une infraction non punissable.

#### **4.3.1 Renforcement des capacités des organisations de la société civile au Liberia en matière de plaidoyer pour une réforme de la politique de lutte contre la drogue fondée sur des preuves**

plaidoyer pour une réforme de la politique de lutte contre la drogue fondée sur des preuves. Dans le contexte du processus d'amendement amorcé, le WADPN a organisé un atelier de deux jours consacré au plaidoyer pour une réforme de la politique en matière de drogues fondée sur des preuves, à l'intention des organisations de la société civile au Liberia, y compris les organisations religieuses et un réseau de consommateurs de drogues. L'atelier avait pour objectif de renforcer la capacité des personnes et des communautés touchées par la drogue à former une alliance et à mener leur propre plaidoyer pour une réforme de la politique en matière de drogue fondée sur des preuves.

En guise d'étude de cas, les participants ont eu l'occasion d'analyser la loi de 2014 réglementant certaines drogues et substances, de recenser les dispositions qui les affectent de manière discriminatoire et de proposer des dispositions alternatives qui puissent protéger leurs droits fondamentaux et leur garantir un accès sans jugement aux services de santé publique. Les participants ont rédigé des propositions qui ont été soumises à l'examen du comité libérien de révision de la loi sur les drogues. Au terme de l'atelier, le Réseau libérien des consommateurs de drogues (LiNePWUD) a été créé et officiellement lancé à Monrovia.

#### **4.3.2 Rencontres avec les communautés touchées par la drogue au Liberia**

M. Prince Bull-Luseni (directeur exécutif du WADPN) ainsi que des membres de la section libérienne du réseau se sont rendus dans trois communautés touchées par la consommation de drogues à Monrovia et dans ses environs. L'équipe s'est entretenue avec les habitants de ces trois communautés pour discuter de leurs difficultés et de leurs besoins particuliers, en particulier les adolescentes enceintes, les mères allaitantes et leurs enfants. Parmi ceux-ci, les descentes de police régulières accompagnées de violence, de torture, d'abus et d'incarcération massive.

Le manque d'accès aux informations précises et fiables sur la consommation de drogues à moindre risque et le manque de moyens pour se nourrir correctement et accéder aux soins de santé ont rendu la plupart d'entre eux vulnérables à diverses formes de maladies. Quelques consommateurs éloquents ont été identifiés et sélectionnés pour représenter leur communauté lors d'une session de renforcement des capacités des organisations de la société civile et pour former le Réseau des consommateurs de drogues du Liberia.

### 4.3.3 Plan directeur national de la drogue au Libéria

A la suite de l'examen et de l'adoption de la principale loi libérienne sur le contrôle des drogues - la loi de 2014 sur la réglementation de certaines substances et drogues - à la Chambre des représentants, puis de sa soumission au Sénat pour délibération et adoption, le WADPN, en collaboration avec le bureau de l'honorable Goshua et l'Agence libérienne de lutte contre la drogue (LDEA), a mis en place un engagement stratégique de plaidoyer permettant d'accélérer l'adoption de la loi modifiée de 2014 sur la réglementation de certaines substances et drogues.

Toutefois, compte tenu des priorités divergentes de la commission législative de la Chambre des sénateurs, le Sénat ne s'est pas encore penché sur la question. Néanmoins, le WADPN a maintenu son partenariat avec le Bureau de l'Honorable Goshua et le LDEA en vue d'élaborer un plan directeur stratégique orienté sur la réduction des risques, le traitement de la dépendance et les programmes de réhabilitation, tout en sollicitant des fonds pour entamer la rénovation des infrastructures et des services en attendant que le Sénat adopte la loi.

## 4.4 Le Bénin

Au Bénin, le réseau a organisé un atelier de deux jours pour les principaux acteurs du système de justice pénale, de l'offre de drogues et de la réduction de la demande, de l'application de la loi, des législateurs, des chefs religieux, du réseau des consommateurs de drogues injectables, des professionnels de la santé et d'autres acteurs concernés, afin de discuter de l'impact de l'approche actuelle du contrôle des drogues sur les consommateurs de drogues mineurs et non violents au Bénin.

Des dispositions pertinentes relatives à la loi type de la Commission Ouest Africaine sur les Drogues (WACD) ont été présentées aux autorités gouvernementales pour considération lors de la révision de la législation béninoise sur les drogues. Les autorités compétentes ont pris connaissance de ces recommandations et se sont engagées à envisager une révision de leurs lois sur les drogues conformément à celles-ci. En outre, des copies de la loi type sur les drogues ont été imprimées et distribuées aux participants.

## 4.5 Le Niger

Le Réseau a mené deux activités au Niger pendant la période sous revue. Il a réalisé une étude de base sur les consommateurs de drogues injectables dans la région de Niamey et leur a apporté un soutien humanitaire à Niamey. Le but de cette étude était de recueillir des données quantitatives et qualitatives (y compris une première estimation de leur nombre) afin d'évaluer l'ampleur de la consommation de drogues en général et de la consommation de drogues injectables, ainsi que les risques sanitaires qui y sont associés. L'équipe a analysé les documents existants pour adapter ses conclusions aux recommandations/stratégies nationales existantes sur les questions liées à la drogue. 137 consommateurs de drogues ont été échantillonnés et interrogés dans cinq (5) communautés de la région de Niamey.

Voici les importantes avancées réalisées grâce à cette étude :

- Le Réseau a pu mieux connaître les consommateurs de drogues dans la communauté urbaine de Niamey (lieux de rencontre, profils des consommateurs, autres besoins, etc.)
- Un climat de confiance s'est aussi installé entre les ONG et les groupes de

consommateurs de drogues.

- Les membres du WADPN Niger ont développé une plus grande capacité et motivation à œuvrer pour soutenir la réforme des lois et des politiques relatives aux consommateurs de drogues au Niger.

D'autre part, le soutien humanitaire aux consommateurs de drogues injectables consistait à leur distribuer 20 kits de nourriture, de vêtements et de savon, ainsi qu'à leurs familles. Près d'une quarantaine d'entre eux ont bénéficié de cette intervention dans la région de Niamey, en raison notamment de la pauvreté et des difficultés liées à la Covid-19.

#### **4.6 Le Burkina Faso**

Au Burkina Faso, le Réseau a fait la promotion de la Loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest auprès des principales parties prenantes et des responsables politiques dans le but de déclencher le processus de réforme de la politique en matière de drogues au Burkina Faso. Les principales dispositions de la loi type sur les drogues ont été présentées et plusieurs copies papier ont été distribuées aux participants, notamment aux autorités administratives et judiciaires.

Du 19 au 22 octobre 2020, les membres du Réseau ont également effectué une série de visites individuelles destinées à mener un plaidoyer stratégique auprès des ministères, notamment les ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité, et des membres de l'assemblée nationale, du Comité national de lutte contre la drogue (CNLD), etc.

Par ailleurs, l'équipe a tenu un atelier régional de plaidoyer à Bobo-Dioulasso le 12 novembre 2020. Celui-ci a réuni les autorités administratives régionales, les autorités judiciaires et sanitaires, les chefs coutumiers et religieux, les forces de défense et de sécurité. Quant à la société civile, elle était représentée par trois associations travaillant avec les consommateurs de substances psychoactives, dont une association de défense de leurs droits. En tout, trente (30) personnes ont participé à cet atelier régional à l'issue duquel les autorités administratives, politiques et judiciaires du Burkina Faso ont exprimé leur souhait de réviser la loi anti-drogue en vigueur au Burkina Faso.

#### **4.7 Nigeria**

Le Réseau a également initié un plaidoyer pour la réforme de la loi sur les drogues au Nigeria, qui prend appui sur le modèle de loi antidrogue de la WACD afin de promouvoir la réforme et la révision de la loi nigériane sur les drogues, y compris la loi actuelle de l'Agence Nationale de lutte contre la drogue (NDLEA).

Le Réseau a aussi eu des échanges directs et des réunions de haut niveau de plaidoyer stratégique en tête-à-tête avec :

1. Le secrétaire du Comité fédéral de coordination de la réforme du secteur de la justice (FJSRCC) du Ministère fédéral de la Justice, Abuja.
2. Le président et le directeur général de l'agence nigériane de lutte contre la drogue (NDLEA) étaient représentés par le secrétaire de la NDLEA et le directeur du département de réduction de la demande de drogues (DDR) de la NDLEA.
3. Le secrétaire du Comité de suivi de la justice pénale administrative (ACJMC) du Ministère fédéral de la Justice d'Abuja.

Des supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) portant sur la lutte contre la drogue ont été imprimés et distribués aux participants, y compris 300 exemplaires de la note d'information sur la réforme de la loi sur les drogues au Nigeria, des résumés de la loi type sur les drogues et 200 exemplaires du Manuel de la loi type sur les drogues.

#### **4.8 Le Sénégal présente son plan stratégique de contrôle des drogues**

En février 2021, le Sénégal a organisé un atelier de validation pour approuver le Plan Stratégique National de Contrôle des Drogues, couvrant la période 2021 - 2025. Ensuite, un atelier de prise en charge a été organisé du 6 au 8 octobre 2021 pour favoriser son appropriation par les acteurs impliqués dans la lutte contre la drogue et définir un plan de mise en œuvre, tant technique que financier, de ce Plan Stratégique National.

L'élaboration du plan stratégique et les deux ateliers ont été dirigés par le Comité interministériel de lutte contre la drogue (CILD) et soutenus par d'autres organismes nationaux tels que l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), le ministère de la Santé, la Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE), la Direction des services législatifs du Secrétariat général du gouvernement, les forces de sécurité, notamment la police, la gendarmerie et les douanes. La représentation et la participation de la société civile a été assurée par le CEDPIAD (Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar), l'ANCS (Alliance nationale des communautés pour la santé), la FONSELUD (Fédération nationale des ONG de lutte contre la drogue), le Réseau africain contre la drogue, les violences et le sida (RADOVIS), entre autres.

Le nouveau plan stratégique national de lutte contre la drogue a été conçu pour préserver la vision d'une société sans drogue en vue d'un développement durable et harmonieux au Sénégal. Le document a pour objectif de réduire le trafic illicite de drogues et sa consommation au Sénégal de 2021 à 2025. Le plan stratégique s'appuie sur les principes directeurs suivants : engagement et leadership au plus haut niveau, gestion axée sur les résultats, approche orientée sur la santé publique et les droits de l'homme, prise en compte du genre dans la lutte contre la drogue, inclusion et processus participatif, transparence et responsabilité. En outre, le plan stratégique repose sur quatre (4) piliers qui visent à : (a) renforcer le cadre juridique et institutionnel pour lutter contre l'abus et le trafic de drogues, (b) renforcer les capacités des acteurs, (c) réduire l'offre et la demande de drogues, et (d) améliorer la communication sur le système national de contrôle des drogues. Dans le cadre du premier pilier, la stratégie s'engage sur deux objectifs.

Le premier consiste à réviser et à améliorer les textes législatifs et réglementaires actuels, notamment la loi n° 97-18 du code des drogues, adoptée en décembre 1997 (et modifiée par la loi n° 2007-31 en décembre 2007). Cette révision permettra de prioriser les alternatives à l'incarcération et, également, d'établir un cadre juridique approprié à la mise en place de programmes de réduction des risques et de traitement pour les consommateurs de drogues. Le deuxième objectif consiste à renforcer le cadre institutionnel en restructurant les organismes gouvernementaux chargés de la lutte contre la drogue tels que le CILD, en instaurant une unité médico-judiciaire, en mettant

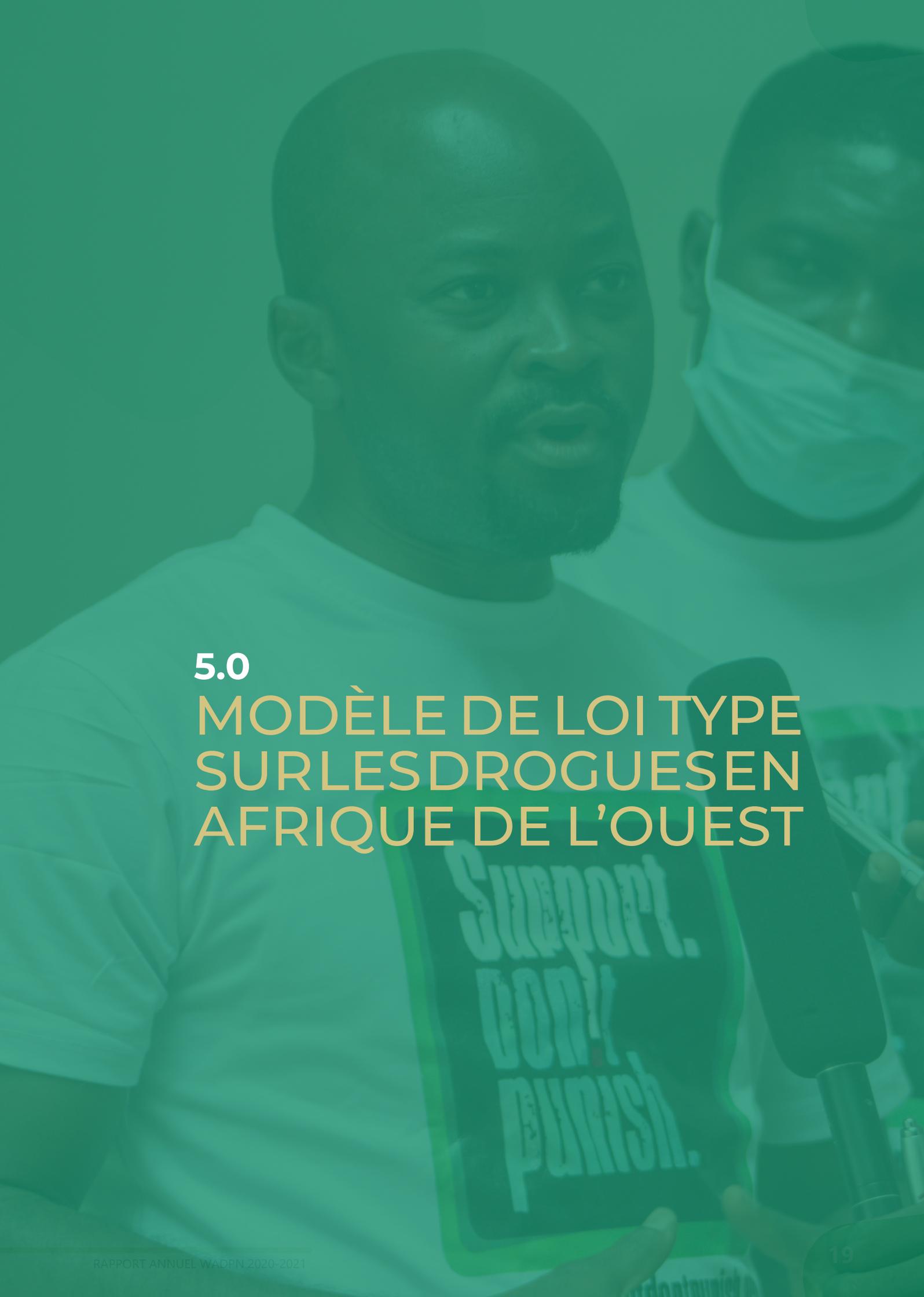
en place l'Observatoire sénégalais des drogues et des addictions (OSDA), en créant des unités psychiatriques dans toutes les régions et en développant un cadre consultatif pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la drogue.

Le deuxième pilier soutient le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la drogue. Le plan stratégique garantit le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des forces de défense et de sécurité, des prestataires de soins et de la société civile. En outre, le document insiste sur la disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques, tout en mettant en œuvre des moyens pour promouvoir la recherche.

Le troisième pilier se concentre sur la réduction de l'offre et de la demande de drogues. Le plan stratégique incite à améliorer le suivi des personnes qui consomment des drogues, en mettant l'accent sur la nécessité de leur réintégration socio-économique. Il tente de réduire la prédominance du VIH chez les consommateurs de drogues injectables et les obstacles au respect des droits de l'homme et ainsi qu'à l'égalité des sexes, tout en encourageant un développement alternatif. L'éducation du public quant aux méfaits des drogues et aux défis associés au contrôle des drogues est également une priorité dans le cadre de ce pilier.

Le quatrième pilier du plan stratégique concerne l'amélioration de la communication sur le système national de contrôle des drogues. Le document suggère d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication national ainsi que de renforcer les mécanismes de communication afin de favoriser une approche efficace et coordonnée à tous les niveaux.

Le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues (WADPN) se réjouit de cette formidable approche adoptée par le Sénégal en faveur d'une réponse efficace au contrôle des drogues qui tient compte des droits de l'homme, de la santé publique, de la sécurité et du développement alternatif. Le WADPN aimerait particulièrement féliciter le CILD dans sa volonté de prendre part à la nouvelle ère de réforme de la politique des drogues en Afrique de l'Ouest. Il remercie également les autres agences gouvernementales et les organisations de la société civile qui ont contribué à cette initiative.

A man with a beard and short hair is speaking into a microphone. He is wearing a white t-shirt. In the background, another person is wearing a white face mask. A sign is visible in the foreground with the text "SUPPORT DON'T PUNISH."

**5.0**

# MODÈLE DE LOI TYPE SUR LES DROGUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

## 5.1 Le Concept

Les politiques en matière de drogues dans les États Ouest Africains diffèrent considérablement et les lois et approches en vigueur en matière de drogues reposent sur des interprétations prohibitionnistes des conventions internationales relatives au contrôle des drogues qui restent, jusqu'à récemment, incontestées depuis des décennies. Toutefois, l'intérêt accru manifesté par les gouvernements de la région pour la révision et le réexamen de ces lois existantes au profit de réponses politiques plus proportionnées, factuelles et humaines, a constitué une occasion à saisir.

La Commission Ouest Africaine sur les Drogues (WACD) a lancé au mois de septembre 2018 le tout premier modèle régional de loi sur les drogues en Afrique de l'Ouest - fruit de plusieurs années de labeur - visant à proposer un modèle contenant des dispositions légales auxquelles les pays de la sous-région peuvent se conformer afin de réformer leurs lois sur les drogues.

En effet, le modèle de loi sur les drogues établies par le WACD en faveur de l'Afrique de l'Ouest pourrait se révéler être un atout majeur pour la région, d'où la nécessité de déployer des mesures proactives destinées à diffuser, discuter et promouvoir le document au niveau national, de sorte qu'il puisse directement soutenir et encourager les réformes.

À ce titre, le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues (WADPN), le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC) et l'Institut de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSI), en collaboration avec la Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), ont mis en œuvre le projet " Disseminating and Actioning the Model Drug Law for West Africa ". Ce projet avait pour objectif principal de permettre à la société civile locale et aux autres parties prenantes de diffuser et de promouvoir le modèle de loi sur les drogues en Afrique de l'Ouest élaboré par le WACD au niveau national et de servir de vecteur de changement.

En mai 2019, à Accra au Ghana, ce projet de 18 mois a débuté par un atelier de plaidoyer de deux jours portant sur la manière d'utiliser la loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest ainsi que l'Appel de Dakar comme outils de changement en Afrique de l'Ouest. L'atelier a permis de réunir les points focaux du WADPN de 15 pays d'Afrique de l'Ouest et des représentants de l'ANCS et de RAFASUD.

Par la suite, entre août 2020 et mars 2021, le Burkina Faso, le Liberia, le Mali et le Nigéria, tous quatre identifiés au cours de l'atelier en raison de la qualité et de l'efficacité de leurs plans de plaidoyer, ont bénéficié d'un soutien pour engager une intervention solide et plus efficace.

## 5.2 Le Projet

Parmi les activités mises en œuvre dans les pays, citons : l'organisation et la tenue de visites et de réunions de plaidoyer avec les principaux décideurs, les comités de coordination de la réforme du secteur de la justice, le FMOH, les membres du comité de l'Assemblée nationale sur les stupéfiants, la justice/les droits de l'homme/la santé, la commission de réforme du droit et le Presidential Advisory Committee for the Elimination of Drug Abuse (PACEDA). En outre, la distribution de matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) (note d'information relative à la réforme de la législation sur les drogues au Nigeria, notamment des résumés de la loi type sur les drogues).

Enfin, l'organisation de la table ronde consacrée à la réforme de la législation sur les drogues pour les responsables politiques, les législateurs et les principales parties prenantes, ainsi que la création du groupe de travail sur la réforme de la législation sur les drogues, sans oublier l'élaboration et la publication d'informations publiques sur le modèle de loi sur les drogues.

Le Président et trois autres membres du comité des lois du Conseil National de Transition (NTC) ont participé à une conférence de plaidoyer de haut niveau au Mali, organisée par la branche malienne du WADPN. Durant cette conférence, le président du NTC a affirmé qu'il était favorable à une réforme de la politique des drogues et a promis que le modèle de loi sur les drogues en Afrique de l'Ouest servirait de référence pour l'élaboration de la réponse du pays à la lutte contre les drogues. Le Docteur Souleymane, Président de la Commission des Lois du NTC, a souligné que le NTC de même que la Commission des Lois sont disposés à soutenir cette initiative portant sur l'adoption de nouvelles lois afin de respecter les conventions ratifiées par notre pays.

Deux jours de séances de travail ont été organisés au Libéria avec des CSO (organisations de la société civile), le parlement et des représentants des agences gouvernementales compétentes, telles que l'agence libérienne de contrôle des drogues, la commission de réforme du droit, la commission d'accès à l'information, etc. Les ateliers ont permis à ces agences de consulter le modèle de loi sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest et d'apprécier sa pertinence vis-à-vis des droits de l'homme dans les réformes de la politique des drogues.

Au Nigéria, une dizaine de représentants fédéraux clés chargés de l'application de la loi sur les drogues et de la justice, des responsables politiques et d'autres parties prenantes ont été engagés et sensibilisés à la Loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest et aux défaillances de la loi sur les drogues et des questions de réforme politique au Nigéria par le biais de visites de plaidoyer et de l'événement du Sommet. Une autre réussite majeure a été la participation active du Président de la Commission de Réforme du Droit du Nigeria (NLRC) pendant le Sommet, le partenariat établi entre WADPN Nigeria et la Commission de Réforme du Droit du Nigeria (NLRC), ainsi que la prise de conscience du besoin de réformer la loi sur les drogues du Nigeria. Par ailleurs, un accord et un consensus des participants au sommet pour la création d'un groupe de travail sur la réforme de la législation sur les drogues au Nigeria destiné à faire valoir le programme de réforme de la politique en matière de drogues au Nigeria. Ce groupe de travail inclura des représentants des acteurs fédéraux en charge de l'application de la loi sur les drogues et de la justice, dont des ONG (organisations non gouvernementales) et des médias.

Lors de sa visite au Burkina Faso, le Réseau a interrogé les autorités traditionnelles et religieuses des 13 régions du pays quant à la nécessité de réformer la politique en matière de drogues et leur a expliqué les clauses de la loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest. Une pétition réclamant une réforme de la politique en matière de drogues a été rédigée dans le cadre d'un forum sur la réforme des drogues et soumise au gouvernement pour examen. Le ministre de la Santé a salué la proposition de création d'un centre de soins complets pour les consommateurs de substances psychoactives. La ministre a manifesté sa volonté de contribuer à la mobilisation de ressources à cette fin et se considère comme une alliée clé pour la réforme de la politique en matière de drogues. Elle a ensuite convoqué une réunion entre le réseau et son équipe technique pour étudier l'initiative et convenir ensemble d'une éventuelle feuille de route.

The image shows two men from the waist up. The man on the left is smiling and holding a green-bordered sign with the text "Support. Don't punish." in white, distressed font. The man on the right has a grey beard and is wearing a white polo shirt with a logo that includes the letters "HAC" and "EMP ASSOCIATION OF". The background is a blurred indoor setting with a window.

## 6.0 AUTRES ACTIVITÉS DU PROJET



## 6.1 Projet de l'index mondial sur les politiques des drogues

Le Consortium sur la réduction des risques, auquel le Réseau a été convié en tant que partenaire de mise en œuvre, a bénéficié en 2020 d'un financement de la part du Robert Carr Fund (RCF) pour la réalisation d'un nouveau projet qui s'intitule " L'indice mondial sur les politiques des drogues ( GDPI) : Une approche innovante et audacieuse destinée à améliorer les politiques, le financement de la réduction des risques et la vie des consommateurs de drogues". La durée du projet était de 16 mois, soit de septembre 2020 à décembre 2021.

Le projet s'articule autour de l'élaboration et de la mise à disposition d'un nouvel indice composite permettant de documenter, de mesurer et de comparer les politiques des pays sur les drogues dans le monde entier, plus précisément dans trente pays sélectionnés à travers le monde. L'indice évalue les politiques inscrites dans les livres et leur mise en œuvre sur le terrain et attribue un score aux pays sur la base de données transparentes, actualisées et fiables. Plus le score d'un pays est élevé, plus la politique antidrogue de ce pays est conforme à la Position commune des Nations unies sur les drogues:

Conformément à ce projet, le WADPN a coordonné des activités dans quatre (4) des 30 pays sélectionnés pour l'indice, à savoir le Ghana, le Sénégal, le Mozambique et le Kenya. Dans le cadre des objectifs du projet et avant le lancement de l'indice, le réseau a tenu quatre ateliers préparatoires à l'intention des pays partenaires ciblés, dans le but de les familiariser avec le GDPI, de les orienter sur la meilleure façon d'utiliser les données et les rapports, et de faciliter la préparation du plaidoyer. Ces ateliers consistaient en deux (2) sessions en présentiel au Ghana et au Sénégal, les 11 et 24 août 2021, et une session virtuelle pour le Mozambique, le Kenya et le reste

de l'Afrique, qui a eu lieu le 3 septembre 2021. En novembre 2021, l'indice a été lancé et diffusé sur [www.globaldrugpolicyindex.net](http://www.globaldrugpolicyindex.net). Le projet est alors entré dans sa phase finale, au cours de laquelle la société civile locale a reçu de petites subventions pour entreprendre diverses activités dans le pays et présenter un rapport d'ici décembre 2021.

### 6.1.1 L'indice révèle que la majorité des pays échouent à mettre en place les politiques sur les drogues

Selon l'indice mondial sur les politiques des drogues (GDPI), du consortium sur la réduction des risques le Ghana, le Sénégal, le Kenya et le Mozambique occupent respectivement les 24e, 10e, 27e et 21e places sur 30 pays dans le tout premier indice mondial sur les politiques des drogues.

L'indice mondial sur les politiques des drogues est le tout premier indice composé qui documente, mesure et compare les politiques nationales en matière de drogues. Cet outil exclusif attribue à chaque pays un score et un classement indiquant dans quelle mesure les politiques nationales sur les drogues et leur mise en œuvre sont en conformité avec les droits de l'homme, la santé et les principes de développement.

Ses indicateurs et ses dimensions proviennent de la position générale du système des Nations Unies, qui encourage la mise en œuvre de la politique internationale de lutte contre la drogue par une collaboration interinstitutionnelle efficace, et du rapport de l'équipe spéciale responsable de sa mise en œuvre, intitulé " Qu'avons-nous appris au cours des dix dernières années ? : Un bilan des connaissances acquises et développées par le système des Nations Unies au regard des questions liées à la drogue".

L'indice s'appuie sur des recherches documentaires portant sur les lois et les politiques nationales existantes et sur une enquête exhaustive conduite par la société civile dans le but d'évaluer la transposition des politiques sur le terrain pour l'année 2020.

*L'indice mondial sur les politiques en matière de drogues est un projet du consortium sur la Réduction des Risques, qui regroupe les partenaires suivants : le Réseau Européen de Personnes Usagères de Drogues (EuroNPUD), l'Association Eurasienne sur la Réduction des Risques (EHRA), le Réseau Eurasian des Personnes Usagères de Drogues (ENPUD), l'Observatoire Mondial sur les Politiques des Drogues (GDPO) à l'Université de Swansea, Harm Reduction International (HRI), le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC), l'Association du Moyen Orient et d'Afrique du Nord sur la Réduction des Risques (MENAHR), le Réseau Ouest-Africain sur les Politiques des Drogues (WADPN), le Réseau International sur les Femmes et la Réduction des Risques (MURBIN), et Youth RISE.*



## 6.2 JOURNÉE MONDIALE D'ACTION : Support. Don't Punish

Le 26 juin 2021, le WADPN a participé à la journée d'action mondiale : "Support Don't Punish" : Ce mouvement a été mené en collaboration avec sa branche ghanéenne et le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC). Sous le thème "Une politique antidrogue rationnelle : Centrée sur la justice sociale et la santé", un débat ouvert et un dialogue avec les principales parties prenantes et les médias ont été organisés pour discuter de la nouvelle loi sur les stupéfiants adoptée par le Ghana et de ses perspectives, ainsi que pour lancer une conférence commémorative annuelle en l'honneur de feu l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour le rôle qu'il a joué dans la réforme de la politique sur les drogues en Afrique de l'Ouest par la mise en place, le développement et la contribution de la Commission Ouest africaine sur les drogues (WACD). La société civile locale, certains membres du Parlement ghanéen, le personnel de santé, le gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires, les membres du système judiciaire pénal, les consommateurs de drogues, les prestataires de soins et de services, les chefs religieux et communautaires et les étudiants, entre autres, ont pris part à l'événement. Le Réseau ouest-africain des politiques en matière de drogues (WADPN) a lancé à Accra le projet Kofi Annan Memorial Lectures on Drug Policy. Les conférences annuelles se tiendront à l'occasion de l'anniversaire de l'ancien secrétaire général des Nations unies, le 8 avril.

M. Yaw Akraasi-Sarpong, ancien directeur exécutif de la Commission des stupéfiants, s'est adressé à un forum de haut niveau et aux médias à l'occasion de la Journée internationale "Support Don't Punish".

Cette journée a également été observée au niveau mondial comme la Journée d'action mondiale - Support Don't Punish, une initiative mondiale de plaidoyer. Le Forum qu'a organisé le Réseau en collaboration avec le Consortium international sur les politiques des drogues (IDPC) avait pour thème : "Une politique antidrogue rationnelle : Centrée sur la justice sociale et la santé". Selon lui, des experts des politiques en matière de drogues du pays et du monde entier seront réunis pour discuter de sujets importants concernant les politiques sur les drogues qui font valoir la justice sociale et les droits de l'homme.

Il a déclaré qu'il était essentiel de continuer à amplifier et à renforcer un mouvement mondial diversifié pour remédier aux dommages causés par les politiques sur les drogues qui ne sont pas fondées sur la science. Il a ajouté que ces politiques n'étaient pas enracinées et guidées par la justice sociale, la santé publique et les droits de l'homme socio-économiques et politiques. M. Akraasi-Sarpong a décrit feu Kofi Annan comme une personne qui était convaincue qu'il était temps de renoncer aux politiques de lutte contre la drogue, motivées par la punition.

Selon ses propos, le défunt Secrétaire général préconisait des politiques anti-drogues qui favorisaient des réponses plus justes. Il disait souvent que la drogue a détruit de nombreuses vies mais les mauvaises politiques gouvernementales en ont détruit bien davantage." Il a ajouté qu'il a été confirmé que le bien-être durable, la paix et le développement de l'Afrique et plus particulièrement de l'Afrique de l'Ouest étaient pour feu Kofi Annan une passion et un projet personnels. Il renchérit en disant qu'il a pris le taureau par les cornes et a commencé malgré tout, ce qui aujourd'hui a fait bouger les choses et suscité un véritable changement de politique.

Il a précisé que le regretté Annan était convaincu de la nécessité de remettre en question le statu quo et de dégager davantage de stratégies fondées sur des preuves qui profiteraient aux populations de son pays d'origine, ce qui l'a amené à convoquer la Commission ouest-africaine sur les drogues. M. Akresi-Sarpong a affirmé que l'initiative du défunt ghanéen, chef de l'ONU, avait effectivement permis de réaliser des progrès significatifs dans la région, en renforçant notamment les capacités de la société civile, qui a soutenu le discours et mené les travaux.

Pour le Dr Mary Eyrām Ashinyo, médecin de santé publique, tandis que le pays se rapproche du calendrier 2030 avec le slogan " Ne laisser personne pour compte ", les dirigeants doivent s'assurer que cela est aussi valable pour les consommateurs de drogues et les communautés affectées.

Elle a indiqué que la consommation de drogues touchait tous les continents sans distinction d'âge, de classe sociale ou de sexe, mais que les politiques répressives sur les drogues et le manque d'accès aux services médicaux et sociaux (y compris la réduction des risques et le traitement, mais aussi les soins de santé en général) frappent surtout les populations les plus pauvres et les plus marginalisées de la société. Le médecin de santé publique a déclaré que la criminalisation des consommateurs de drogues avait pour seul effet d'accroître la stigmatisation et la marginalisation, et constituait un obstacle à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux services sociaux. Il est temps, selon elle, de redoubler d'efforts pour proposer des services publics et soutenir les consommateurs de drogues et les communautés que la soi-disant guerre contre les drogues n'a pas réussi à atteindre.

"Nous devons désormais repenser les objectifs globaux des politiques anti-drogues afin de nous assurer qu'ils sont en phase avec le programme de développement durable ", a-t-elle déclaré. Elle a expliqué que le gouvernement doit renoncer aux objectifs qui se limitent à l'élimination des drogues et des dommages sur le marché au profit d'une réduction des risques liés aux drogues et à la politique en matière de drogues. Mme Ashinyo a conclu que les législateurs, les acteurs clés tels que les partenaires du développement et, surtout, les membres de la société civile devaient manifester un intérêt et un engagement plus marqués à l'égard de la politique de lutte contre la drogue.



“Nous sommes également tenus de reconsidérer le lien entre le développement et la politique sur les drogues, passant du développement alternatif au développement durable”, a-t-elle ajouté. De son côté, M. Seth Kwame Acheampong, ministre de la région Est, a rappelé que le Ghana n’avait pas légalisé le cannabis mais qu’il était sur le point de réglementer son régime.

Au sujet de la nouvelle loi de 2020 sur la Commission des Stupéfiants, le ministre a déclaré que la loi a introduit des éléments tels que la santé publique, la réduction des risques et le rythme commercial. Il a exprimé l’espoir que la nouvelle loi catalyserait toutes les parties prenantes impliquées dans la prévention de la dépendance aux drogues, en ajoutant que celle-ci a aussi renforcé le champ d’action de l’Organe de contrôle des stupéfiants pour en faire une Commission. Il a ajouté que la lutte anti-drogue reposait sur quatre piliers : l’offre, la demande, la réduction des risques et les moyens de subsistance alternatifs, tous repris dans la loi.

### **6.3 Modèle explicatif de loi sur les drogues**

Le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues (WADPN) et le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC) ont entrepris un projet conjoint de 9 mois (février - septembre 2021) intitulé : “ Modèles explicatifs de lois sur les drogues ”, avec un soutien financier provenant du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Ce projet avait pour objectif de développer et de diffuser deux nouveaux outils indispensables à la société civile, connus sous le nom de “plaidoyers explicatifs”, afin d’accompagner le document relativement volumineux et technique intitulé “Loi type sur les drogues pour l’Afrique de l’Ouest”, élaboré par la Commission Ouest Africaine sur les Drogues (WACD). Parmi ces deux nouveaux documents figurent une version plus courte et plus accessible qui résume les points saillants de ce modèle de loi sur les drogues, ainsi qu’un petit manuel destiné aux OSC locales (organisations de la société civile) pour leur permettre de mettre à profit le modèle de loi sur les drogues dans leur action.

Ces documents ont ciblé la sensibilisation à la loi type sur les drogues, renforcé la capacité et la confiance des parties prenantes dans l’utilisation de la loi type sur les drogues dans le cadre du plaidoyer régional et national pour la réforme de la politique en matière de drogues, soutenant une approche plus saine et fondée sur les droits pour ce qui concerne les politiques en matière de drogues en Afrique de l’Ouest et renforçant la réponse au VIH/SIDA parmi les consommateurs de drogues.

Un webinaire régional de lancement a été organisé avec tous les membres et partenaires du WADPN et de l’IDPC, les commissaires du WACD, le directeur exécutif et les responsables de l’ONUSIDA, ainsi que d’autres acteurs régionaux et mondiaux, afin de présenter, de diffuser et de discuter le modèle de loi sur les drogues qui a été publié dans les trois langues officielles, à savoir l’anglais, le français et le portugais. Le modèle de loi sur les drogues a depuis été publié sur le site web du WADPN et a fait l’objet d’une large diffusion.

### **6.4 Le point sur la question de la réduction des risques et de la réponse efficace au contrôle des drogues en Afrique de l’Ouest**

#### **6.4.1 Conférence régionale sur la réduction des risques**

Le WADPN a organisé un webinaire autour du sujet “ Le point sur la question de la réduction des risques et de la réponse efficace au contrôle des drogues en Afrique de l’Ouest ”, dont le but était de présenter l’analyse coûts-bénéfices de la réduction des risques en tant qu’alternative

efficace à la criminalisation et à l’incarcération pour les infractions mineures et non violentes liées aux drogues, en particulier pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de substances. Les principaux objectifs qui ont régi l’organisation de cette activité sont les suivants :

- Encourager un débat régional portant sur la nécessité de réformer et d’harmoniser, à partir de preuves, la législation sur le contrôle des drogues en Afrique de l’Ouest.
- Améliorer la compréhension et l’appréciation des parties prenantes quant aux avantages et à l’efficacité de la réduction des risques comme mesure de contrôle des drogues durable et fondée sur des preuves.
- Présenter aux parties prenantes de la sous-région le projet de réduction des risques comme une alternative efficace à l’incarcération et à la criminalisation des délits mineurs et non violents liés à la drogue.
- Orienter les gouvernements Ouest-Africains sur la façon dont ils peuvent obtenir un financement adéquat, fiable et durable pour soutenir l’effort national dans la mise en place d’une réponse à la lutte contre la drogue fondée sur des preuves par la réduction des risques, selon les contextes et les priorités nationales.

Ce webinaire, qui s’est tenu le 1er juillet 2021, a réuni plus de 100 acteurs mondiaux, régionaux et nationaux des secteurs de la santé, de l’application des lois et de la justice, des membres de parlements, des communautés touchées par la drogue, des médias et de la société civile. De plus, prenant pour étude de cas le programme progressif de réduction des risques du Sénégal, un spécialiste et un militant de la réduction des risques ont été invités à présenter le modèle. Enfin, la directrice adjointe de Harm Reduction International, Colleen Daniels, et un bénéficiaire du service de réduction des risques figuraient également dans le panel.

7.0

# ARTICLES ET PUBLICATIONS

## 7.1 Pourquoi le Président Nana Akufo-Addo devrait-il ratifier le nouveau projet de loi 2019 sur la Commission de contrôle des stupéfiants ?

Alors que l'approche prohibitive actuelle en matière de contrôle des drogues ne suffit pas à résoudre le problème mondial de la drogue et que les débats relatifs à une réponse plus efficace continuent de s'intensifier, quelques pays brisent le statu quo et adoptent une approche fondée sur des preuves. Le Ghana figure désormais parmi ces pays en adoptant le vendredi 20 mars 2020 un nouveau projet de loi relatif à la Commission de contrôle des stupéfiants. À cet effet, le West Africa Drug Policy Network (WADPN) salue le parlement ghanéen et le ministère de l'Intérieur et de la Défense pour une initiative aussi audacieuse. À la différence de la loi en vigueur sur les stupéfiants au Ghana, le projet de loi est progressiste et tourné vers l'avenir à bien des égards. Par exemple, il promeut les pratiques de réduction des risques, propose des amendes comme alternative aux peines d'emprisonnement obligatoires, en particulier pour les infractions mineures et non violentes liées à la drogue, ainsi que la fameuse "disposition spéciale relative au cannabis".

Alors que cela semblait être une bonne nouvelle pour beaucoup, les communautés religieuses et psychiatriques du Ghana étaient sceptiques. Ils ont adressé une pétition écrite au Président lui demandant de s'abstenir d'approuver le projet de loi, à moins que la clause "disposition spéciale relative au cannabis" ne soit retirée. Cette pétition repose sur quelques implications de la clause qui, selon eux, sont incompatibles avec l'intérêt et le bien-être des Ghanéens. Parmi les plus importantes, on peut citer la non-conformité à la convention unique des Nations unies de 1961, les tendances à l'augmentation de la dépendance et des risques pour la santé mentale en raison de la teneur maximale recommandée en tetrahydrocannabinol (THC) et l'incapacité du pays à déterminer les niveaux de THC dans le cannabis.

Le Réseau s'inquiète du fait que ces affirmations sont dépourvues de preuves et pourraient priver les Ghanéens d'une opportunité unique de mettre en place une réponse plus efficace à la lutte contre la drogue si le président en tient compte. Ainsi, WADPN souhaite fournir quelques clarifications qui justifient le caractère infondé de ces affirmations pour la considération du président et nous demandons humblement qu'il approuve le projet de loi.

La clause "disposition spéciale relative au cannabis" énonce ainsi que "malgré les dispositions des articles 36 à 39 de la présente loi, le ministre, sur recommandation de la Commission, peut accorder une licence pour la culture de cannabis dont la teneur en THC ne dépasse pas 0,3 % à des fins industrielles uniquement pour l'obtention de fibres ou de graines ou à des fins horticoles".

Non-conformité à la Convention unique des Nations Unies de 1961 : L'assentiment au projet de loi, avec ladite disposition, ne viole pas la Convention unique des Nations Unies de 1961 comme le prétendent les pétitionnaires. Au contraire, il est conforme à celle-ci et aux recommandations du Comité d'experts sur la pharmacodépendance (ECDD) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Bien que la Convention unique de 1961 interdise la production et la distribution de drogues spécifiques et de substances ayant des effets similaires, elle autorise sans équivoque la production et la distribution sous licence de ces drogues à des fins médicales et scientifiques. Dans le préambule de la Convention de 1961, il est mentionné que "l'usage médical des stupéfiants reste indispensable pour soulager la douleur et la souffrance et que les Etats membres doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur disponibilité à

<sup>1</sup> <https://www.wadpn.org/post/why-should-president-nana-akufo-addo-assent-to-the-new-2019-narcotic-control-commission-bill>

ces fins". L'article 4 (c) de la même Convention autorise également les Etats membres, y compris le Ghana, à limiter l'utilisation et la possession de drogues à des fins médicales et scientifiques.

The lack of unanimity of member states on rescheduling cannabis under a less rigid regime due to the high rate of dependence and mental health conditions arising from cannabis use also accounts for the breach, according to the Petitioners. Notwithstanding, assenting to the Bill still does not amount to breach for member states who wish to license cannabis for medicinal and industrial purposes whilst it remains under its current schedule. Le manque d'unanimité des Etats membres sur le rééchelonnement du cannabis sous un régime moins rigide, en raison du taux élevé de dépendance et de troubles mentaux découlant de la consommation de cannabis, est également à l'origine de cette violation, selon les pétitionnaires. Néanmoins, l'assentiment au projet de loi ne constitue pas une violation pour les États membres qui souhaitent autoriser le cannabis à des fins médicales et industrielles aussi longtemps qu'il reste dans la liste actuelle.

La forte teneur en THC entraîne une dépendance accrue et un risque pour la santé mentale : La pétition prétend que la préférence des fumeurs pour le cannabis ghanéen est due à son taux de 5 % de THC, qui est le facteur psychoactif à l'origine de la dépendance émotionnelle et des troubles de la santé mentale. Elle établit en outre un lien entre le nombre élevé de malades mentaux âgés de 15 à 49 ans dans les centres psychiatriques du Ghana et la consommation de ce "cannabis à 5 % de THC" ainsi que d'autres drogues plus dures. Or, même si elle était vraie, cette affirmation n'a rien à voir avec l'intention et l'objectif du nouveau projet de loi. En effet, les 0,3 % de THC recommandés dont il s'agit dans le projet de loi ne sont pas destinés à la consommation et ne présentent donc aucun risque de dépendance ou de troubles mentaux. En outre, il reste illégal de cultiver du cannabis au Ghana, en vertu du projet de loi lui-même, sans une licence du ministère de l'Intérieur et de la Défense, quel que soit son pourcentage de THC.

Par ailleurs, le taux de 0,3 % est une recommandation normalisée par le Comité d'experts de l'OMS sur la pharmacodépendance (ECDD) lors de sa quarante et unième réunion qui s'est tenue à Genève, en Suisse, en novembre 2018. Les archives montrent que c'est la première fois que le cannabis était soumis à un examen par le Comité depuis son insertion initiale dans les Conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Cet examen, qui fait l'objet de la résolution 52/5 de la Commission des stupéfiants (CND), prouve irréfutablement que le cannabis et les préparations à base de cannabis présentent des avantages thérapeutiques que d'autres substances ne possèdent pas. A cause de cet avantage thérapeutique, plus de 0,3 % a été recommandé à des fins médicales et scientifiques sous surveillance autorisée. L'objectif est de prévenir les dommages causés par la consommation de cannabis et de préparations de cannabis tout en veillant à ce qu'ils soient disponibles si besoin est, aux fins recommandées. L'OMS a admis que le comité a reconnu qu'en 1961, lorsque la Convention a été établie et que le cannabis a été inclus dans le tableau IV, le cannabis et les préparations à base de cannabis n'étaient pas reconnus pour avoir un quelconque effet et potentiel thérapeutique comme ils le sont aujourd'hui.

Difficulté à détecter le niveau de THC : La pétition remet ouvertement en question la capacité du Ghana à tester et à déterminer les niveaux de THC contenus dans le cannabis, ce qui compliquerait le travail des forces de l'ordre. Dans une certaine mesure, cela peut s'avérer vrai, car ce procédé n'était pas nécessaire à l'origine, puisque la culture du cannabis à toutes fins était illégale. Toutefois, maintenant que le nouveau projet de loi autorise la culture de

cannabis ne contenant pas plus de 0,3 % de THC à des fins médicinales et industrielles, il devient indispensable de mettre en place les structures nécessaires, y compris des capacités de test qui s'accompagne évidemment d'un coût. Néanmoins, la réallocation des ressources en vue d'exploiter les nombreux psychopharmacologues et les laboratoires médico-légaux ou médicaux déjà disponibles au Ghana permettrait de minimiser ce coût et de garantir un impact maximal.

Le WADPN sollicite le soutien de tous les Ghanéens et demande humblement au président d'approuver le projet de loi sur la nouvelle commission de contrôle des stupéfiants pour une réponse durable et basée sur des preuves dans la lutte contre la drogue au Ghana. Le projet de loi promet, entre autres, des moyens de subsistance alternatifs pour les cultivateurs de plantes illicites, la réduction de la prévalence du cannabis à forte teneur en THC, l'économie de ressources sur les efforts futiles de lutte contre la drogue, et la création d'emplois massifs pour les jeunes Ghanéens plutôt que leur incarcération et leur criminalisation pour des délits mineurs et non violents liés à la drogue.

Le projet de loi répondra aux défis auxquels la plupart des gouvernements font face dans l'application de politiques équilibrées de contrôle des drogues qui protègent la population des préjudices, des problèmes de santé publique et des défis sociaux causés par l'abus de cannabis, tout en les rendant disponibles à des fins médicales pour ceux qui en consomment. Le réseau s'engage à collaborer étroitement avec le gouvernement ghanéen pour veiller à ce que le projet de loi relatif à la nouvelle commission de contrôle des stupéfiants soit adopté progressivement et avec succès aussitôt que le président l'aura approuvé.

## **7.2 L'impact de la Journée nationale consacrée à l'incinération des drogues sur le trafic de drogue au Liberia ?**

Au moment où la Commission des Stupéfiants des Nations Unies a suggéré de soustraire le cannabis et les substances apparentées du Tableau IV de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, en raison de leur vertu médicinale et thérapeutique, l'Agence libérienne de lutte contre la drogue (LDEA) a brûlé à Monrovia, le 27 novembre 2020, une importante quantité de stupéfiants, essentiellement du cannabis, estimée à 783 471 720 LRD. Selon le chargé des relations publiques (PRO) de la LDEA, l'opération a été menée simultanément dans les différents comtés à l'occasion de la "Journée nationale consacrée à l'incinération des drogues". Il a déclaré que cet événement a généralement lieu deux fois par an, mais se tiendra seulement une fois cette année compte tenu de la pandémie de COVID-19. Il a par ailleurs expliqué que la drogue en question correspond à la quantité saisie de février 2020 à ce jour et a souligné que cette opération avait pour but de démontrer la détermination de l'agence à mettre fin au trafic de drogue au Liberia et de prouver au public que l'agence ne recycle pas les drogues saisies comme on le prétend.

Si le volume total de drogue, au moment de cette saisie, demeure inconnu, il est certain que celui brûlé ne saurait représenter une proportion considérable du volume qui était en circulation. Cela suggère donc que l'éradication de la drogue ne peut être réalisée par l'incinération des drogues, notamment du cannabis, qui est principalement cultivé et consommé au Liberia. De surcroît, la récurrence de cette pratique ne fait que renforcer la pérennité du commerce illicite de la drogue plutôt que les efforts d'éradication progressifs de l'Agence. Au bout de plusieurs années de vaines tentatives d'éradication de la drogue et d'approche prohibitionniste, les autorités libériennes se doivent d'admettre que cette approche n'est pas fondée sur des preuves et par conséquent, pas viable.

2

<https://www.wadpn.org/fr/post/journ%C3%A9e-nationale-consacr%C3%A9e-%C3%A0-l-incin%C3%A9ration-des-drogues-quel-est-l-impact-sur-le-traffic-de-drogue-1>

Elle est loin d'avoir un impact majeur sur le système d'approvisionnement des drogues. Cela tient surtout au fait que les trafiquants prospèrent grâce à la porosité des frontières, à la médiocrité des infrastructures de sécurité et à l'insuffisance des ressources des organismes de contrôle des drogues - comme c'est le cas au Liberia.

Qui plus est, la célébration de la Journée nationale consacrée à l'incinération des drogues par le LDEA à titre de plateforme de transparence et de responsabilité publique ne mérite pas le temps investi, les ressources déployées, les risques sanitaires et la pollution environnementale qui y sont associés. Il y a bien d'autres moyens plus appropriés pour le LDEA de manifester sa détermination à lutter contre le trafic de drogue au Libéria, et par la même occasion prouver au public qu'il ne recycle pas les drogues saisies. Il s'agit tout d'abord d'adopter des lois sur les drogues fondées sur des preuves et respectueuses des droits de l'homme, de la santé publique et du développement durable. Le présent processus de révision de la loi sur les drogues et substances contrôlées constitue une meilleure opportunité. Les autorités libériennes feraient mieux d'envisager de réglementer le marché de la drogue plutôt que de confier indirectement sa gestion à des groupes criminels organisés, au dépend de la santé et du bien-être des consommateurs, de même que de la paix et de la stabilité du pays.

### **7.3 La Politique répressive en matière de drogues est contre-indiquée : Message aux États Ouest-Africains<sup>3</sup>**

Le Réseau Ouest Africain des Politiques en matière de Drogues (WADPN) travaille en collaboration avec différents partenaires pour contribuer à changer le régime répressif des politiques en matière de drogues qui prévaut en Afrique de l'Ouest, au profit d'une approche fondée sur des preuves et respectueuse des droits de l'homme, de la santé publique et des objectifs de développement durable. Ceci pour être en mesure de réagir efficacement aux menaces croissantes que le marché de la drogue exerce sur la santé publique, la gouvernance et la stabilité dans la région. Les lois prohibitionnistes dominantes sur les drogues, axées sur la répression et l'abstinence, ne semblent avoir pour effet que de renforcer ces menaces plutôt que de les atténuer. En effet, la criminalisation de toutes les activités liées au trafic de drogue, y compris l'usage personnel et la possession de drogue, jusqu'à présent, n'a pas empêché le trafic à grande échelle ni la distribution massive de drogue dans toute la région. Bien au contraire, elle a engendré des effets négatifs inestimables, en particulier sur les jeunes, les pauvres et autres délinquants vulnérables et non violents.

Curieusement, on a tendance à croire que ces lois prohibitives seraient en étroite conformité avec les Conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Ce qui n'est pas tout à fait vrai car Il existe plusieurs cas d'incompatibilité entre ces lois et ces conventions. J'ai pris soin d'en mentionner quelques-uns ci-après, de même que les faiblesses correspondantes, tout en demandant à tous les États d'Afrique de l'Ouest de renoncer à ce régime répressif.

**La notion de conformité :** Les Conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues sont sans aucun doute le socle des lois nationales en la matière, toutefois, on peut douter de la conviction des États ouest-africains quant au degré de conformité de leur politique en matière de drogues vis-à-vis desdites Conventions. Ainsi, le préambule de la Convention unique de 1961 met l'accent sur le caractère indispensable de l'usage médical des stupéfiants et sur le devoir des États membres de les rendre disponibles et accessibles à tous ceux qui en ont besoin. L'article 4 (c) de ladite Convention incite par ailleurs les États

<sup>3</sup> <https://www.wadpn.org/fr/post/l-incompatibilite-de-la-politique-repressive-en-matiere-de-drogues-en-afrique-de-l-ouest>

membres à autoriser la production, le commerce, l'utilisation et la possession de ces drogues, y compris le cannabis qui est en grande partie cultivé dans la région, aux seules fins médicales et scientifiques. Pourtant, il n'y a quasiment aucun pays de la région ayant une politique ou une loi sur les drogues conforme à ces dispositions, mis à part le Ghana qui a récemment voté une loi autorisant la production de cannabis avec un taux de tétrahydrocannabinol inférieur à 0,3%, dans un but strictement médical et industriel.

D'autre part, bien que l'article 38 de la Convention unique exige des parties concernées qu'elles " veillent tout particulièrement à prendre toutes les dispositions possibles pour empêcher l'abus des drogues et assurer le dépistage précoce, le traitement, l'éducation, la prise en charge, la réhabilitation et la réinsertion sociale des usagers et dépendants des drogues ", le traitement et la réhabilitation des consommateurs de drogues demeurent illégaux et punissables par la loi dans la plupart des pays de la région. Voilà qui explique vraisemblablement pourquoi il n'existe que très peu de structures de réduction des risques dans la région, mises à part quelques pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Mali et le Burkina Faso, où sont mis en place des programmes de traitement et de réinsertion des consommateurs de drogues.

Dans la plupart des États ouest africains, les lois nationales relatives aux drogues infligent des sanctions pénales pour usage personnel et possession de drogues. Contrairement à ce que certains prétendent, ceci n'est conforme à aucune des conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues. Cette position unanime des États de la région a probablement été inconsciemment influencée par la disposition pénale équivoque de l'article 36 de la Convention unique des Nations Unies de 1961. Si le premier paragraphe recommande la sanction et la mise en détention éventuelle pour tout type d'infraction et surtout les plus " graves ", y compris la possession non autorisée de drogues, il prévoit également le traitement et la réinsertion pour dépendance aux drogues. Le paragraphe 2 du même article invite les parties à prévoir des alternatives à la condamnation ou à la sanction pour usage personnel et possession. Il insiste aussi sur la nécessité de prévoir des soins, une prise en charge, une réhabilitation et une réinsertion sociale, même lorsque les usagers ont été reconnus coupables et condamnés à une quelconque forme de sanction.

Cela peut paraître paradoxal, mais le paragraphe 2 de la page 402 du Commentaire sur la Convention unique des Nations Unies sur les drogues de 1961 stipule que "les parties ne devraient pas considérer la possession non autorisée de drogues pour usage personnel comme une infraction " majeure ", comme le suggère l'article 36, paragraphe 1. Il recommande que l'infraction n'entraîne aucune sanction de quelque nature que ce soit, y compris la privation de liberté. Il autorise également les parties à "imposer des sanctions mineures telles que des amendes ou un blâme" pour la consommation et la possession de drogues à usage personnel. Hélas, tel n'est pas le cas en Afrique de l'Ouest. En réalité, les infractions mineures liées à la drogue, telles que la consommation personnelle et la possession de stupéfiants, sont les principales causes d'arrestations dans la région. Selon le rapport 2020 de Media Resources : " Mise en application des lois sur les drogues par la Commission mondiale sur les drogues ", 16,6 % de la population carcérale mondiale (10,35 millions) et 83 % de toutes les infractions liées à la drogue, qui représentent 20 % des (10,35 millions), sont des infractions mineures et non violentes.

### **Les défaillances d'un régime répressif en matière de drogues**

En dépit des éléments de plus en plus nombreux qui démontrent son inefficacité et ses conséquences néfastes sur les droits de l'homme, la santé publique et l'économie, la politique



répressive en matière de drogues constitue la norme en Afrique de l'Ouest. La criminalisation de la consommation personnelle et la possession de drogues porte un préjudice considérable aux individus et aux communautés de la région. Les effets sur le long terme peuvent entraîner la séparation des familles, la limitation de l'accès des jeunes aux opportunités d'emploi et aux services sociaux et sanitaires, ainsi que l'exposition des jeunes à la stigmatisation et à la discrimination pendant toute leur vie.

Le traitement de la toxicomanie et les services de réhabilitation sont criminalisés par les régimes de politique répressive en matière de drogues, ce qui suggère que la prison est ainsi la destination ultime des délinquants reconnus coupables de toxicomanie, et notamment de ceux susceptibles d'avoir besoin de ces services, tels que les personnes souffrant de dépendance. Le motif traditionnel justifiant l'incarcération repose sur son effet supposé de dissuasion et de réhabilitation. Compte tenu de l'état de nos prisons, il est évident que le simple fait de garder les consommateurs de drogue en prison ne permet pas de les réhabiliter et ne garantit aucunement la prévention, ni pendant ni après l'incarcération. Au contraire, cela les prive d'une attention particulière, aggravant ainsi leur problème de dépendance et les exposant à des complications sanitaires.

Il est surprenant que les gouvernements ouest africains hésitent à se conformer à la recommandation de l'ONUDC/OMS consistant à traiter la toxicomanie comme un problème de santé et non comme un acte criminel, et à veiller à ce qu'elle soit traitée hors du cadre de la justice pénale. Au-delà du fait que les consommateurs de drogues se voient privés de traitement et de réhabilitation, l'application répressive de la loi sur les drogues les expose à de graves atteintes aux droits de l'homme, notamment à des arrestations arbitraires, à la torture, à la détention provisoire prolongée et au refus d'accès aux soins vitaux et aux interventions de prévention. La politique répressive en matière de drogues accentue également le risque d'overdose et expose les consommateurs de drogues injectables à l'hépatite et au VIH via le partage du matériel d'injection et les injections précipitées de drogues sans force par crainte de la police.

La politique répressive en matière de drogues présente des menaces évidentes pour la sécurité des communautés. En Afrique de l'Ouest, la plupart des communautés urbaines soupçonnées de trafic de drogue sont assiégées au nom de la lutte contre les drogues illicites. Les opérations policières militarisées ou la résistance des réseaux criminels qui cherchent à protéger leur marché de la drogue contre les descentes de police alimentent la violence, la peur et le sentiment d'insécurité parmi les habitants des communautés. Les médias de la

Sierra Leone et du Ghana ont rapporté des cas où des descentes de police ont entraîné la destruction de récoltes et la perte de vie humaines et de biens. La criminalisation constante de l'usage personnel et de la possession de drogues compromet les objectifs principaux de la Convention, à savoir la promotion de la santé et du bien-être de l'humanité, entre autres.

### **Appel à la cessation du régime répressif en matière de drogues**

WADPN invite les gouvernements des États ouest africains à mettre fin au régime répressif sur les drogues et à opter pour une politique de lutte contre les drogues fondée sur des preuves, respectueuse des droits de l'homme, de la santé publique et du développement durable. Au cœur de cet appel se trouve la recommandation de la Commission Ouest Africaine sur les Drogues selon laquelle "la consommation de drogues doit être considérée avant tout comme un problème de santé publique, et l'usage personnel et la possession de drogues doivent être décriminalisés". La décriminalisation des drogues ne signifie pas, comme beaucoup le craignent à tort, le début d'une ère de consommation libre de drogues. Elle va plutôt simplement transformer la perception qu'a l'Afrique de l'Ouest du problème de la dépendance, tant sur le plan juridique que sur celui des soins. Selon le contexte, chaque pays a adopté un modèle différent de décriminalisation et les preuves attestent de leur efficacité jusqu'à présent.

Les pays ouest africains qui envisagent, ou sont déjà sur le point de réformer leurs lois sur les drogues, devraient penser à se référer au Modèle de Loi type sur les drogues en Afrique de l'Ouest, qui constitue un outil efficace pour les responsables politiques en vue de répondre aux besoins des réformes des politiques sur les drogues. "Elle inclut les obligations des trois traités de l'ONU dans ses dispositions législatives et son commentaire. Elle tient également compte des conclusions et des engagements de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 2016 sur le problème mondial de la drogue, du Plan d'action antidrogue de la CEDEAO pour lutter contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2016-2020), ainsi que, des preuves de son efficacité existantes, du besoin d'une plus grande harmonisation des lois sur les drogues dans la région, et des lacunes actuelles de la législation ". Les gouvernements devraient aussi s'assurer que les services de soins et de réhabilitation soient disponibles, accessibles, abordables, fondés sur des preuves et diversifiés, tel que recommandé par la Commission des stupéfiants.

Le WADPN est impatient de mettre à profit son expertise, les ressources disponibles et le partenariat déjà établi avec les gouvernements, les responsables politiques et les agences de contrôle des drogues dans toute la région pour faire de cet appel à une réforme de la politique des drogues fondée sur des preuves une réalité.

### **7.4 Mise en liberté des consommateurs de drogues afin de décongestionner les prisons et limiter la propagation de la COVID-19<sup>4</sup>**

Depuis la survenue de la pandémie de COVID-19, les autorités ouest africaines ont fait d'énormes efforts pour prévenir la propagation du virus, notamment dans les prisons et autres centres de détention. Certains gouvernements ont financé la désinfection régulière des établissements pénitentiaires et fourni des équipements de protection aux agents correctionnels. D'autres ont limité au maximum la fréquence des visites dans les prisons et ont même libéré quelques prisonniers. Si ces efforts sont louables, ils ne semblent pas avoir eu d'impact significatif sur la réduction de la population carcérale dans la sous-région. On rapporte que 14 pays d'Afrique de l'Ouest font partie des 115 pays où la population carcérale est supérieure à la capacité officielle de leurs prisons.

<sup>4</sup> <https://www.wadpn.org/fr/post/la-d%C3%A9congestion-des-prisons-est-une-approche-logique-pour-limiter-la-propagation-de-covid-19>

La surpopulation carcérale pose un problème majeur dans de nombreuses juridictions et empêche sérieusement de limiter la propagation de la maladie à coronavirus. Elle rend presque impossible la distanciation sociale et l'adoption de pratiques d'hygiène régulières, qui sont les conditions comportementales fondamentales nécessaires pour stopper la propagation du virus COVID-19. Pour garder le virus hors des prisons et des centres de détention ou limiter sa propagation dans ces lieux, les autorités d'Afrique de l'Ouest sont tenues d'envisager la libération des prisonniers et des détenus, en particulier ceux qui font l'objet d'accusations ou de peines de prison pour des délits mineurs et non violents liés à la drogue. La fermeture obligatoire des centres de détention (ostensiblement destinés à la réhabilitation) pour les personnes soupçonnées d'avoir consommé ou abusé de drogues pourrait être utile. Rien ne prouve que ces centres de détention de courte durée traitent ou réhabilitent efficacement la dépendance aux drogues. La détention de personnes dans de tels établissements est préoccupante du point de vue des droits de l'homme et compromet la santé des détenus, ce qui accroît les risques d'épidémie de COVID-19 dans ces centres.

La récente déclaration conjointe de l'OMS, de l'ONUSIDA, de l'ONUDDC et du HCDH sur le COVID-19 en milieu carcéral et les mesures de décongestion des prisons des Nations Unies proposent des pistes claires pour désengorger les prisons et je souhaite que les dirigeants politiques de la sous-région puissent les trouver utiles. Parmi les pistes recommandées on retrouve la limitation des arrestations, la procédure accélérée d'examen judiciaire, la conversion des peines non-carcérales et l'amnistie ou la grâce. Après avoir minutieusement évalué les risques liés à la remise en liberté des prisonniers, ces acteurs mondiaux ont défini des catégories de prisonniers ou de détenus que les autorités politiques pourraient envisager de libérer. Il s'agit en effet de détenus à faible risque et vulnérables, tels que les personnes âgées et les femmes, les personnes souffrant de problèmes de santé préexistants, et les délinquants mineurs non violents qui ne représentent aucune menace pour la sécurité publique. En revanche, la recommandation du WADPN prend appui sur les conclusions de la Commission mondiale sur les drogues, qui fait remarquer que les délinquants mineurs non violents, souvent appréhendés pour consommation et possession de drogue, sont les principaux concernés de ces catégories et de la population carcérale. Les consommateurs de drogues sont pour la plupart non violents et ne représenteront aucune menace pour la sécurité publique à leur sortie de prison.

Suivant leur mode de vie, les consommateurs de drogues risquent davantage de souffrir de problèmes de santé préexistants tels que le VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite, ce qui les expose davantage au risque de tomber gravement malade ou de mourir après avoir contracté le virus. Le manque d'accès à des services médicaux, de réhabilitation et de nutrition appropriés dans les prisons ne fait qu'aggraver la situation. Au vu du pourcentage élevé de personnes détenues pour des délits liés à la consommation ou à l'abus de drogues, la libération des personnes appartenant à cette catégorie allégerait considérablement la population carcérale et les aiderait à accéder à des services appropriés en dehors de la prison. La remise en liberté des prisonniers de cette catégorie se révélerait utile. Cela dit, pour décongestionner les cachots, il faudrait également limiter le nombre d'arrestations et de détentions non obligatoires, et ce, en particulier pour les types de délinquants recommandés.

Considérant les taux élevés de détention provisoire dans de nombreux contextes où le recours excessif à la détention est une pratique courante, le rapport COVID-19 des Nations Unies sur les mesures de désengorgement des prisons recommande aux autorités nationales de

procéder à un examen immédiat de tous les cas de détention provisoire pour déterminer s'ils sont strictement nécessaires, en tenant compte de l'urgence de santé publique qui prévaut. Les examens judiciaires accélérés et la libération des détenus provisoires doivent aussi avoir pour objectif la libération de toutes les personnes en détention provisoire soupçonnées d'avoir commis des infractions de faible gravité ou non violentes.

Les preuves irréfutables selon lesquelles le fait de maintenir des personnes en prison pour la simple possession ou l'usage de drogues ne prévient pas la consommation de drogues ne peuvent être ignorées. Bien au contraire, cela surcharge le système de justice pénale, alourdit les budgets destinés à l'application de la loi et, la plupart du temps, conduit à une violation des droits des usagers de drogues. Le Réseau ouest-africain des politiques en matière de drogues (WADPN) conseille aux autorités politiques de considérer la consommation de drogues comme un problème de santé publique plutôt qu'une question de justice pénale. La décriminalisation de l'usage personnel et de la possession de drogues pourrait considérablement dépeupler les prisons et autres centres de détention de la sous-région.

## 7.5 Examen et bilan de la loi ghanéenne sur les drogues

Suite aux efforts de plaidoyer du WADPN et de ses partenaires, dont le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC), la République du Ghana a adopté le projet de loi sur la Commission des stupéfiants (Projet de loi 2019 sur la Commission des stupéfiants) le 20 mars 2020, qui a été approuvé par le président et publié dans la presse le 11 mai 2020, abrogeant le PNDCL 236. L'instrument législatif qui devrait informer la mise en œuvre de cette loi reste encore à être présenté et adopté par le parlement du Ghana. Le réseau et ses partenaires collaborent actuellement avec le gouvernement et d'autres experts pour élaborer cet instrument en vue de son approbation par le Parlement.

Cette loi a donné lieu à de nombreuses controverses et malentendus. Parmi elles, la légalisation des drogues, ce qui n'est pas le cas. Au contraire, la production, la distribution, le trafic et la consommation de drogues restent interdits, même en vertu de la nouvelle loi, tout comme dans la précédente, hormis l'introduction de certaines dispositions fondamentales, notamment des alternatives non répressives à l'incarcération et à la criminalisation de la consommation et de la possession de drogues à des fins personnelles, ainsi qu'une disposition spéciale sur le cannabis autorisant la culture et l'exportation de cannabis (avec une teneur maximale de 0,3 % de tétrahydrocannabinoloïde), comme recommandé par l'Organisation mondiale de la santé, et ce à des fins industrielles et médicinales. Cette approche n'est pas propre au Ghana ; de nombreux pays dans le monde l'ont adoptée avec un succès et une efficacité de toute évidence plus considérables.



En vertu de la loi précédente, la consommation et la possession de drogues étaient non seulement interdites et criminalisées, mais les coupables étaient également condamnés à des peines de prison obligatoires de longue durée. Il existe rarement des preuves selon lesquelles cette approche a empêché la consommation de drogues ou réduit les dommages qui y sont associés, comme le prétendent les prohibitionnistes. Au lieu de cela, ces politiques "ont eu de sérieux effets indésirables et ont bien souvent eu un impact considérable sur les pauvres et les marginalisés, tout en favorisant la naissance d'un marché noir riche et puissant qui compromet la sécurité des États qui pratiquent la criminalisation".

La nouvelle loi ghanéenne sur les drogues a notamment pour ambition de traiter la consommation et la dépendance aux drogues comme un problème de santé publique et non comme une question de justice pénale. En guise d'alternative non répressive à l'incarcération, la nouvelle loi convertit les peines d'emprisonnement pour usage et possession de drogues à des fins personnelles en amendes allant de 200 à 500 unités de pénalité (soit de 2 400 à 6 000 GHC). Appliquée efficacement, cette loi devrait alléger le fardeau du système de justice pénale ghanéen, en réduisant l'arriéré et le nombre élevé d'infractions mineures liées à la drogue dans les tribunaux, en réduisant la population carcérale et en permettant aux forces de l'ordre de réorienter leurs ressources et de se concentrer sur la tête du trafic de drogue, et non sur les jeunes, les pauvres et les plus vulnérables. Cette approche est conforme aux programmes et politiques actuels visant à désengorger les prisons, notamment le programme Justice pour tous, institué en 2007.

Cette nouvelle loi s'inscrit dans le droit fil de l'objectif de développement durable n° 3 : santé et bien-être pour tous. Pour la première fois au Ghana, les programmes de réduction des risques pour les consommateurs de drogues destinés à prévenir les infections transmissibles par le sang (comme le VIH et les hépatites B et C), les décès par overdose et la dépendance aux drogues sont décriminalisés.

Autre disposition majeure prévue par la nouvelle loi : les "dispositions spéciales sur le cannabis" est que celle-ci autorise la culture et l'exportation de cannabis dont la teneur maximale en tétrahydrocannabinol (THC) ne dépasse pas 0,3 %, à des fins strictement industrielles, médicales et de recherche. Il ne fait guère de doute que c'est la cause principale des polémiques et des malentendus qui ont accompagné l'adoption de la nouvelle loi. Nombreux sont ceux qui y voient rien de moins qu'une légalisation des drogues et qui craignent que cela ne serve de tremplin à la consommation et à l'abus de drogues. En revanche, il ressort des données recueillies auprès de plus de 30 pays ayant adopté des politiques similaires que l'incidence de la dépendance aux drogues et des overdoses est réduite et que de plus en plus de personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues ont accès aux services de soins de santé sans subir de stigmatisation ni de discrimination.

En outre, de telles dispositions sont représentatives du débat mondial actuel sur l'offre et la réduction de la demande de drogues. En 2019, le Comité d'experts sur la pharmacodépendance (ECDD) de l'Organisation mondiale de la santé a communiqué les résultats d'un examen détaillé des preuves autour du cannabis. Parmi les recommandations formulées, il est question de retirer le cannabis du "Tableau IV" de la Convention des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961. Ceci en reconnaissance du fait que le cannabis procure des bienfaits thérapeutiques substantiels pour le traitement de la douleur et d'autres conditions médicales, telles que l'épilepsie et la spasticité associée à la sclérose en plaques.

Certains redoutent également que la nouvelle loi 2019 sur la Commission de contrôle des stupéfiants mette le Ghana en porte-à-faux avec les conventions des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants ce qui n'est pas le cas. Le Ghana est plutôt le premier et l'unique pays d'Afrique de l'Ouest dont la loi sur le contrôle des drogues est quasiment conforme à l'esprit de ces conventions élaborées pour garantir la disponibilité des drogues contrôlées à des fins médicales et scientifiques et interdire leur détournement à des fins illicites.

En adoptant les "dispositions spéciales sur le cannabis", le Ghana s'efforce certainement d'atteindre l'objectif de développement durable n° 1, à savoir "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici à 2030". À cette fin, il est nécessaire de fournir aux Ghanéens les moyens d'accéder aux ressources économiques, aux services de première nécessité et à la terre. À cet égard, cette législation offre une chance de satisfaire les besoins de nos agriculteurs ruraux en termes de moyens de subsistance durables, en particulier les communautés et la jeunesse qui dépendent directement de la culture du cannabis pour survivre.

Tandis que cette loi puisse sembler peu orthodoxe, en rupture avec la norme et les tabous, il est évident qu'elle est porteuse d'espoir pour les Ghanéens qui étaient autrefois négligés, discriminés et perpétuellement punis et diabolisés par la société pour leur usage de drogues. Le Parlement a déjà ouvert la voie dans ce sens. Dès lors, j'encourage les Ghanéens à faire preuve d'enthousiasme et d'optimisme vis-à-vis de cette nouvelle loi sur les drogues, et à soutenir de quelque façon que ce soit sa promulgation et sa future exécution. Nous nourrissons l'espoir que l'adoption de la nouvelle loi sur la Commission de contrôle des stupéfiants de 2019 par le Parlement ghanéen donnera le ton à une approche ouest-africaine relative au contrôle des drogues. Je tiens aussi à inviter les autres gouvernements ouest-africains à manifester le même courage et la même volonté politique pour imiter le Ghana et faire tout ce qui est possible pour briser les cycles du trafic de drogues illicites et du crime organisé.

La "guerre contre la drogue" s'est révélée être une guerre contre les personnes, constituant un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable, violant les droits de l'homme et portant atteinte à la santé publique. Le WADPN applaudit le Ghana pour cette décision courageuse de se désengager de la guerre contre la drogue et de privilégier une réponse de contrôle des drogues fondée sur des preuves.

## **7.6 Appel a des mesures supplémentaires pour concrétiser la décriminalisation de la consommation de drogue<sup>5</sup>**

Les responsables politiques, les forces de l'ordre et l'opinion publique semblent de plus en plus conscients que l'incarcération et la criminalisation des consommateurs de drogues sont nettement moins efficaces que les pratiques de réduction des risques telles que le suivi psychologique, le traitement et la réhabilitation. Cela se traduit ouvertement par la teneur des déclarations et des législations présentées par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux de la lutte contre la drogue. Par ailleurs, la majorité des chefs d'État, des intellectuels et des représentants de la société civile des quatre coins du monde soutiennent les réformes aux politiques des drogues fondées sur des preuves.

Bien que certains progrès aient été constatés à cet égard, ils ne sont pas le fruit d'une simple prise de conscience. Il paraît donc évident que les autorités compétentes doivent engager de nouvelles initiatives afin que la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues se concrétise. Malheureusement, certaines autorités politiques refusent toujours de mettre à

<sup>5</sup> <https://www.wadpn.org/fr/post/appele-a-des-mesures-suppl%C3%A9mentaires-pour-concr%C3%A9tiser-la-d%C3%A9criminalisation-de-la-consommation-de-drogue>

profit les preuves et les opportunités à leur disposition en vue de prendre une décision avisée sur le contrôle des drogues, au nom du respect des conventions et des traités de l'ONU ou de l'absence de faits adéquats pour justifier leur décision. Ce qui, à son tour, constitue une sérieuse menace à la santé, au bien-être et à la sécurité des consommateurs de drogues, tandis que nous continuons d'assister à une croissance considérable de l'ampleur du marché illégal de la drogue, dirigé par des réseaux criminels organisés, et ce malgré une répression sévère.

Espérons que les autorités politiques comprendront que l'édition de cette année de la "Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues" invite à la décriminalisation de la consommation et de la possession de drogues ainsi qu'à la promotion des pratiques de réduction des risques. Entre autres choses, ces journées internationales servent à éduquer le public sur des sujets de préoccupation, mais plus important encore, elles permettent de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour résoudre des problématiques mondiales comme celle des drogues. Le concept qui sous-tend le thème de cette année, "(De meilleures connaissances pour de meilleurs soins)", suggère que la désinformation sous toutes ses formes a été un frein majeur à une réforme aux politiques des drogues fondées sur des preuves, la disponibilité et l'accès aux programmes de réduction des risques, de traitement de la dépendance, de réhabilitation et de soutien psychologique, ainsi que la prise en charge des personnes qui consomment des drogues.

La conception générale des décideurs politiques, des prestataires de soins de santé, de la communauté religieuse et du public selon laquelle la consommation de drogues et les troubles liés à la consommation de drogues constituent un échec moral et un crime qui mérite des sanctions plus sévères a été identifiée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) comme le résultat direct de la désinformation sur les drogues ou la consommation de drogues.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a reconnu que la cause principale de cette désinformation réside dans le fait que les populations, y compris les responsables politiques et les prestataires de services, continuent de percevoir la consommation de drogues comme un échec moral ou un crime à punir plutôt que comme un problème de santé publique, comme l'ont convenu les États membres dans le document final des dirigeants de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 consacrée au problème mondial de la drogue.

Ceci est, sans équivoque, un appel fort aux États membres des Nations unies à donner suite à leur engagement commun lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème des drogues en 2016, en vue de faire face et de neutraliser efficacement le problème mondial des drogues par le biais d'initiatives de réduction de la demande complètes et fondées sur des preuves scientifiques. Les mesures d'intervention préventive, de traitement, de soins, de rétablissement, de réhabilitation et de réinsertion sociale, de même que les initiatives et mesures destinées à minimiser les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique et la société, constituaient également des aspects majeurs de cet engagement.

Pour les autorités politiques qui pensent que la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues ou la promotion des pratiques de réduction des risques peuvent compromettre leurs obligations en vertu des traités et conventions internationaux de lutte contre la drogue, l'UNODC a indiqué sans équivoque que les personnes qui consomment

des drogues ne doivent pas être sanctionnées parce qu'elles consomment des drogues et que, par conséquent, elles ne méritent pas d'être punies mais plutôt prises en charge. C'est le moment idéal pour envisager l'adoption d'une politique de lutte contre la drogue fondée sur des données probantes comme mesure efficace de contrôle de la drogue. Le slogan " De meilleures connaissances pour de meilleurs soins" nous éclaire sur le fait que les gens n'ont pas besoin d'être punis parce qu'ils consomment des drogues, et qu'il nous faut donc réformer les lois répressives sur les drogues et promouvoir les pratiques de réduction des risques, qui constituent le meilleur moyen d'aider ceux qui en ont besoin

## 7.7 COVID-19: WADPN Provides Emergency Humanitarian Responses to Persons who use Drugs

Si l'Afrique de l'Ouest joue désormais un rôle important dans le trafic mondial de drogues illicites, la politique en matière de drogues présente des faiblesses considérables. Les États ouest-africains persistent à traiter les personnes qui consomment des drogues (PWUD) comme des criminels. Durant la période COVID-19, les conditions de vulnérabilité sous-jacentes des consommateurs de drogues ont été intensifiées par le virus et les mesures de confinement. À cet égard, le Réseau Ouest Africain des Politiques des Drogues (WADPN) a initié un Programme de Réponse d'Urgence au COVID-19 pour limiter l'impact de la pandémie sur ces consommateurs, dont l'efficacité a été prouvée.

### ***Risques et défis encourus par les consommateurs de drogues pendant la COVID-19***

Au fil des dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest est progressivement devenue une centrale importante pour le trafic mondial de drogues illégales. Conformément au rapport du WACSI relatif au trafic, à la production et à la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest (2018), des pays ouest-africains ont émergé non seulement comme des sources d'exportation de drogues, mais aussi en tant que points de transit pour le transbordement de drogues telles que la cocaïne et l'héroïne depuis l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient. Le continent africain occupe désormais le deuxième rang mondial des marchés [31] pour le cannabis après celui de l'Amérique, tandis que l'Afrique de l'Ouest représente 78% du total des saisies de cocaïne sur le continent. Le commerce de la drogue joue un rôle essentiel dans le développement et la prospérité de la région. Il fait peser des menaces importantes sur le processus de démocratisation, la croissance économique, les droits de l'homme, l'émancipation des femmes et l'état de droit.

Alors que le commerce de la drogue est en plein essor, le nombre de consommateurs de drogues injectables dans la région a également augmenté. La pandémie de COVID-19 a détérioré les conditions économiques, sociales, sanitaires et de logement déjà difficile de ces personnes. Le chômage ou l'absence d'emploi stable ont engendré des difficultés financières pour les usagers de drogues, dont certains vivent dans des conditions précaires ou sont sans abri. Les petits dealers et les consommateurs de drogues vulnérables sont plus exposés aux arrestations arbitraires et aux longues peines de prison pour vagabondage, possession ou consommation de drogues. Les consommateurs de drogue sont plus exposés au risque de contracter l'hépatite B et C, le VIH/sida, d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST) et la tuberculose. Ils sont généralement confrontés à l'exclusion sociale et à la stigmatisation de leur communauté, ce qui les rend moins susceptibles d'accéder aux services de traitement.

Par conséquent, à COVID-19, les usagers de drogues ont encore davantage de difficultés à accéder aux équipements de protection individuelle (EPI). La probabilité qu'ils contractent

le virus est très élevée, car ceux-ci peuvent se retrouver détenus dans des prisons surpeuplées, puisque les États ouest-africains traitent actuellement la consommation de drogues comme un problème de justice pénale plutôt que de santé publique. La tendance des consommateurs de drogues à échanger leurs drogues et leur matériel les expose davantage au virus, tandis que les conditions de logement précaires les empêchent de respecter les mesures de confinement et de non sortie.

### ***Le programme de réponse d'urgence COVID-19***

Consciente des nombreux défis auxquels sont confrontés les consommateurs de drogues en Afrique de l'Ouest, le WADPN a mis en place un programme de réponse d'urgence pour limiter l'impact négatif de la pandémie sur les conditions sociales, économiques et sanitaires des consommateurs de drogues déjà vulnérables.

Depuis la survenue de la pandémie de COVID-19 en Afrique de l'Ouest, le réseau WADPN a rencontré plus de 400 consommateurs de drogues dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest afin de leur communiquer des informations crédibles sur les mesures préventives, les signes et les symptômes du coronavirus. Grâce à son vaste réseau regroupant 600 organisations de la société civile (OSC) en Afrique de l'Ouest, elle a pu sensibiliser les consommateurs de drogues du Mali, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria à la prudence dans l'assemblage et le partage des drogues.

Face à l'impact économique et sanitaire de la pandémie, le WADPN a distribué des équipements de protection individuelle et des denrées alimentaires. Il a également procuré aux usagers de drogues du matériel pour la consommation de drogues et a veillé à ce qu'ils aient accès à des services de consultation, de traitement, de réhabilitation. Finalement, les organisations partenaires de la région ont collaboré avec les forces de l'ordre afin de limiter les descentes dans les lieux de consommation de drogues et de faire en sorte de réduire les incarcérations et les mises en détention de consommateurs de drogues pour vagabondage, possession ou consommation de drogues.

# GALERIE PHOTO





## BILAN FINANCIER

### ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<b>REVENU</b>	<b>Note</b>	<b>2021 (GHs)</b>	<b>2020 (GHs)</b>
Subvention de l'OSIWA et d'autres donateurs	3	1,223,724	1,460,236
Gain de change		9,040	9,779
<b>Total des revenus</b>		<b>1,232,765</b>	<b>1,470,015</b>
<b>COÛT DES PROGRAMMES</b>			
Sous-subvention	4	232,436	479,049
Conseil	5	71,943	102,035
Services contractuels externes	6		81,920
Communication	7	11,943	5,449
Frais de personnel	8	481,157	404,084
Conférence, convention et réunion	9	139,375	24,971
Transport	10	35,727	30,729
Dépenses administratives	11	37,547	47,805
Frais d'amortissement	12	4,607	2,330
<b>TOTAL</b>		<b>1,014,588</b>	<b>1,178,372</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>218,177</b>	<b>291,643</b>

## BILAN FINANCIER

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	Note	2021 (GHs)	2020 (GHs)
Propriétés, Usines et Équipements	12	42,573	9,320
<b>ACTIF COURANT</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	421,886	374,204
Prépaiement	14	101,573	
<b>Total des actifs</b>		<b>566,032</b>	<b>383,524</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Comptes créditeurs	15	56,212	91,881
<b>Actifs nets</b>		<b>509,820</b>	<b>291,643</b>
<b>FONDS ACCUMULÉS</b>			
Solde d'ouverture des fonds		218,177	
Excédent des recettes sur les dépenses		218,177	291,643
<b>TOTAL DES FONDS ACCUMULÉS</b>		<b>509,820</b>	<b>291,643</b>

## NOS PARTENAIRES





Réseau Ouest Africain des Politiques en  
Matière de Drogues

Guava Street, East Legon  
Accra, Ghana

[www.wadpn.org/fr](http://www.wadpn.org/fr)

+233 (0) 302 551 422 | +233 (0) 549 618 023

Email: [info@wadpn.org](mailto:info@wadpn.org)

Conçu par **Michael Kumordzi Tetteh**,  
Chargé de Communication

